

**TRADUCTION DU DISCOURS DE MONSIEUR FATHALLAH
OUALALOU, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DE LA
PRIVATISATION ET DU TOURISME A L'OCCASION DE LA
PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2002 DEVANT
LA CHAMBRE DES CONSEILLERS**

Monsieur le Président,

Monsieur le Premier Ministre,

Messieurs les Honorables Conseillers,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom du Gouvernement de sa Majesté le Roi, les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2002 tel qu'il a été amendé par vos collègues de la Chambre des Représentants. Ce projet ne manquera pas de donner lieu à un dialogue approfondi et responsable et à des échanges d'éléments d'informations complémentaires sur son contenu et ses objectifs à même d'éclairer l'opinion publique et conforter en conséquence sa mobilisation dans cette étape décisive de l'itinéraire politique et économique du pays.

Dans ce contexte, l'expérience de l'alternance consensuelle s'oriente vers la consolidation du projet de société démocratique réalisé sous l'égide du nouveau régime avec la confirmation officielle par Sa Majesté le Roi du calendrier des échéances politiques à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire et l'engagement sérieux des préparatifs pour aborder une étape avancée du processus politique et institutionnel destiné à conférer au paysage politique l'objectivité et la transparence nécessaire pour renforcer la capacité de résistance de notre économie et nos finances et pour faire face au déficit social.

Dans ce contexte également, le projet de Loi de Finances se caractérise par la présentation aux deux chambres du Parlement d'une série de projets de Lois consacrant des réformes institutionnelles, politiques et économiques en vue d'élargir et de consolider l'espace des libertés publiques, la culture et la pratique des droits de l'homme, la création d'un environnement favorable à la relance des investissements et de l'activité économique et l'amélioration du tissu économique et social.

Sur le plan international, le contexte du projet de Loi de Finances reste marqué par les événements du 11 Septembre à l'égard desquels le Maroc par la voix de son Roi, de son Gouvernement et de son Peuple, a pris une position sage et réfléchie privilégiant la voie du dialogue et du rapprochement et préconisant davantage de clairvoyance pour consolider la paix internationale par la lutte contre les inégalités, le sous-développement et toutes les sources de conflit à travers le monde. Dans le cadre de cette vision stratégique profonde du Maroc, nous réitérons notre exigence de voir la question palestinienne traitée sous l'angle de l'équité pour mettre fin à l'arrogance israélienne et à l'indifférence des grandes puissances face aux souffrances quotidiennes du peuple arabe de Palestine.

Les événements du 11 Septembre ont assombri les horizons sur les plans géopolitique et économique et accentué les difficultés qu'affrontaient déjà les grandes économies qui constituent la locomotive des transactions commerciales et financières à l'échelle mondiale. D'où une conjoncture internationale dominée par la fragilité et

l'expectative, comme cela a été illustré par le climat dans lequel s'est déroulée la session de Doha de l'Organisation Mondiale du Commerce alors que cette session devait être vouée au développement et au renversement de la tendance de la croissance mondiale à l'essoufflement.

L'évocation de la conjoncture internationale vise à attirer l'attention sur les implications qu'elle comporte pour nos relations économiques extérieures et sur la nécessité d'y faire face de manière appropriée afin d'éviter toute répercussion négative sur notre volonté de réaliser une croissance forte et durable et de mettre en oeuvre les réformes sectorielles nécessaires.

Aussi, le projet de Loi de Finances comporte-t-il des mesures propres à permettre de faire face aux chocs du monde actuel, de consolider la croissance durable et de consacrer la culture de la solidarité.

Dès la mise en oeuvre de la Loi de Finances 1998-1999, la gestion économique et financière du Gouvernement d'alternance s'est fixée comme objectif le renforcement de la capacité de résistance de l'économie nationale et des finances publiques en dépit des contraintes liées à l'importance de l'endettement et des arriérés du Trésor et de la conjonction de facteurs internes et externes qui n'ont pas facilité la réalisation de nos objectifs.

Le Gouvernement au regard de sa nature et de l'engagement de ses différentes composantes d'adopter un mode de gestion de la chose publique conforme aux objectifs de la présente étape de l'alternance consensuelle et compte tenu du fait que cette étape transitoire ne permettra pas de répondre à toutes les aspirations de l'opinion publique alors que la modestie des moyens disponibles ne permet pas de combler les différents aspects du déficit social, a oeuvré, en phase avec la Haute Volonté Royale, pour l'accumulation des acquis dans les domaines des réformes, de la moralisation et de la rationalisation afin de mettre à niveau notre tissu économique et social dans un contexte marqué par l'ouverture croissante et la mondialisation envahissante à l'échelle mondiale.

Dans cette perspective, la devise du changement mise en avant dans la déclaration gouvernementale, trouve sa concrétisation de plus en plus marquée par les étapes franchies dans le domaine de la consolidation de l'Etat de droit et de l'économie solidaire.

En dépit des facteurs qui ont entravé la réalisation complète de tel ou tel des chantiers ouverts par le Gouvernement de la réforme, son action, assise sur les acquis du présent dans ses dimensions sociales et économiques et résolument tournée vers la construction de l'avenir, reste liée par ses engagements politiques et moraux qui constituent le fil conducteur de sa politique économique et sociale telle que concrétisée notamment dans les dispositions incluses dans le projet de Loi de Finances.

Certes, la durée d'une seule législature est insuffisante pour permettre aux grandes réformes annoncées dans la déclaration gouvernementale de développer leurs pleins effets ; Néanmoins, le bilan actuel autorise de larges espoirs pour l'avenir compte tenu des acquis au titre de l'ajustement, de la moralisation et de la rationalisation, ce qui a ouvert la voie à une plus grande prise de conscience populaire et un foisonnement des revendications. Les Initiatives prises par Sa Majesté le Roi à cet égard constituent en même temps un levier et un garant du passage à une nouvelle étape du processus démocratique susceptible de se répercuter favorablement sur le niveau de vie des populations, les relations sociales et les performances économiques.

I- Evolution et amélioration de la gestion financière, économique et sociale.

La gestion politique, financière et économique du Gouvernement vise à préparer l'avenir en consolidant les bases de l'Etat de droit et en s'appuyant sur la confiance dans les potentialités du pays et dans les capacités de ses forces vives à concrétiser le projet de société démocratique.

Le projet de budget met en lumière les aspirations de la gestion gouvernementale car :

a- c'est un budget qui consolide les interpénétrations organiques entre les préoccupations politiques, sociales, économiques et financières ;

b- c'est un budget qui marque une avancée dans la mise en place des bases du partenariat pour la relance et la promotion de l'investissement ;

c- c'est un budget qui fait face à l'un des aspects les plus criants du déficit social en mettant en place une stratégie globale pour la lutte contre l'habitat clandestin et insalubre.

1. Budget de l'interpénétration organique entre les grandes préoccupations.

Le nombre et la diversité des problèmes posés au cours de l'exercice du Gouvernement d'alternance consensuelle ont mis en évidence la variété du traitement partiel ou sectoriel. La modernisation que nous ambitionnons de réaliser dans tous les secteurs comporte de multiples dimensions imbriquées et les problèmes qu'elle pose font l'objet d'approches différentes à la nature des préoccupations et le degré de responsabilité. Aussi, le Gouvernement a-t-il opté pour une nouvelle démarche prenant en compte l'imbrication de l'action et des préoccupations dans la gestion de la chose publique.

C'est cette approche que nous nous sommes efforcés d'adopter vis-à-vis d'un certain nombre de contraintes. A partir des leçons tirées des expériences passées de la gestion publique, le Gouvernement a fait en sorte que chaque mesure et chaque programme ne se limite pas aux résultats instantanés, mais tient compte des impératifs à moyen terme afin de renforcer les acquis et arriver à une accumulation des performances.

Le Gouvernement se devait de faire face aux répercussions économiques, sociales et spatiales de trois années successives d'une sécheresse qui devient structurelle. A cet effet, un programme à objectifs multiples, traduisant la solidarité effective avec le monde rural a été mis en place. Compte tenu de son caractère d'urgence, les autorités publiques ont tenu à adopter une procédure spéciale présentant en même temps les qualités de célérité, d'efficacité et de transparence nécessaires, conformément aux prescriptions du pacte de Bonne Gestion.

Une première évaluation des réalisations de ce programme permet de tirer les conclusions suivantes :

1. Création de 16,5 millions de journées de travail au titre des deux tranches du programme de lutte contre les effets de la sécheresse, ce qui représente 85% des prévisions en matière de création d'emplois ;

2. Résorption du déficit constaté en matière d'approvisionnement en eau potable pour une grande partie de la population rurale, et atténuation des corvées qu'elle endurait pour accéder à cette matière vitale ;

3. Réalisation de projets importants en matière d'aménagement des canaux d'irrigation, d'amélioration des ressources en eau et de rationalisation de leur utilisation, d'extension des superficies irriguées et de relèvement du rendement agricole ;

4. Construction de chemins ruraux afin de désenclaver un certain nombre de zones en vue d'y soutenir l'activité économique locale, la création de nouvelles possibilités d'exploitation des terres agricoles et ouvrir la voie à une diversification des activités et des sources de revenu en milieu rural ;

5. Sauvegarde du cheptel à travers la mise à disposition d'orge à des prix soutenus afin de contrecarrer la tendance des foyers ruraux à se débarrasser du bétail lors des périodes de sécheresse et permettre la poursuite de l'approvisionnement normal des marchés en viande, en lait et ses dérivés ;

6- Atténuation du ralentissement des transactions économiques consécutif à la sécheresse à travers la création de postes de travail et de distribution de revenus et à travers la mise à contribution des entreprises locales dans la réalisation des projets retenus ;

7- Adoption de procédures financières présentant le double avantage d'être rapides et de permettre le suivi des opérations, leur contrôle et le rattrapage le cas échéant du dérapage, ce qui a permis de relever les performances générales du programme en ce qui concerne ses taux de réalisation et le nombre des bénéficiaires.

8- Prise en charge d'une dépense de plus de 7 milliards de dirhams pour les trois tranches du programme de lutte contre les effets de la sécheresse supportée essentiellement par le Budget de l'Etat.

L'évaluation globale de ce programme national met en lumière une avancée dans les modalités d'intervention publique, avancée consécutive à l'adoption d'une approche intégrant les interférences organiques entre les différentes préoccupations impliquées par la gestion de la chose publique. Il s'agit d'un programme national dans ses objectifs, un programme de sauvegarde économique et sociale d'une partie de l'appareil productif national. Il comporte également une dimension stratégique concernant la promotion de la campagne. Sa réalisation a mis à contribution cote à cote les élus locaux, les représentants des services techniques et les autorités locales sous la supervision de l'opinion publique locale constituée des bénéficiaires et des associations de la société civile. Le degré de succès dans l'exécution et dans les avantages qui en ont été tirés est évidemment étroitement lié au degré d'adhésion au système de partenariat et de coopération mis en oeuvre çà et là et en fonction des zones concernées.

La présence de Sa Majesté le Roi sur le terrain a constitué un soutien majeur dans l'exécution du programme national de lutte contre les effets de la sécheresse. Le rôle de coordination exercé par Monsieur le Premier Ministre entre les différents organes de supervision et d'exécution des opérations a permis de conférer une dynamique nouvelle à la mobilisation pour concrétiser la solidarité avec le monde rural et atténuer l'acuité de la catastrophe de la sécheresse. L'approche adoptée a pris en considération les différents problèmes et préoccupations : moyens de vie des populations, accès aux équipements de base en premier lieu les adductions en eau potable, l'endettement des agriculteurs qu'elle s'est efforcée de résoudre en mettant à disposition les moyens financiers nécessaires et adoptant des critères basés sur le degré des préjudices subis dans chaque zone et sur les catégories des agriculteurs concernés. Selon les informations recueillies auprès de la Caisse Nationale du Crédit Agricole, 61% des dossiers relatifs à l'endettement ont été traités à la date du 1er Novembre courant.

Le Gouvernement continue évidemment à suivre l'évolution de la situation agricole et à accompagner, avec la CNCA, les mesures adoptées pour l'allégement des dettes des petits et moyens agriculteurs tout en tenant compte des différences dans les dégâts subis et la nature des spéculations agricoles.

Concernant les répercussions des événements du 11 Septembre sur l'économie marocaine, il est normal que le Gouvernement en assure un suivi vigilant compte tenu de l'ouverture de notre économie, ce qui l'expose évidemment aux effets de l'évolution de la conjoncture internationale en fonction du degré de son intégration dans les marchés mondiaux. L'économie mondiale avait commencé à se contracter avant même ces événements. Ce mouvement de contraction s'est confirmé après ces événements au sein des USA avant de s'étendre, à des degrés différents selon les pays, à l'Europe et à l'Asie. En raison de sa position géographique et de la nature de son intégration dans le marché mondial, il est apparu que le Maroc ne sera pas affecté de façon excessive par ce choc et, en tout état de cause, le sera moins que d'autres pays. Si l'on peut se permettre une première évaluation, nos estimations aboutissent à une réduction de 0,2% du taux de croissance escompté et à une répercussion pratiquement nulle sur le budget général.

Si cette évaluation évite toute dramatisation, ce n'est pas par excès d'optimisme, mais parce que nous avons confiance dans notre capacité à mobiliser les potentialités du pays et parce qu'il existe une volonté politique de valoriser toutes les ressources au service du développement économique du pays. Le Maroc se caractérise par sa stabilité politique, ce qui constitue un atout positif pour pouvoir tirer profit des relations économiques dans le monde d'aujourd'hui. En outre, la détermination des autorités à promouvoir les réformes politiques et économiques contribue à renforcer l'attractivité du pays à l'égard des capitaux.

Si l'on ajoute à ces éléments, la bonne renommée du pays et le prestige de ses institutions en tant que sanctuaire des valeurs de tolérance, de rapprochement et d'authenticité, ouvertes sur les valeurs humaines universelles, nous pouvons proclamer notre fierté et également mobiliser nos potentialités en toute quiétude et en toute confiance dans nos capacités à dépasser les difficultés et même à les transformer en atouts, d'autant plus que notre position géographique habilite notre pays plus que d'autres à être choisi comme destination privilégiée et sûre.

Notre pays, qui a abrité récemment le congrès mondial sur l'environnement et dont les responsables ont déployé d'intenses efforts pour rapprocher des points de vue fort différents, a pu lier son nom au succès de cette session. Le Maroc a également réussi dans sa démarche invitant à l'établissement d'une zone de libre échange entre les pays du Sud de la Méditerranée et à la relance du dialogue euro-méditerranéen, a abrité avec succès différentes manifestations qui se sont penchées sur divers sujets à Casablanca, Fès, Agadir, et Rabat. Le succès de ces rencontres contribue à consolider notre position sur la scène internationale avec toutes ses retombées à court et moyen terme sur la cause de notre unité territoriale et sur nos transactions économiques.

Concernant le secteur touristique, les efforts déployés pour améliorer l'image de marque du pays et la mise en lumière de sa stabilité et de sa sécurité sont confortés par les campagnes publicitaires organisées pour faire connaître la diversité de notre produit touristique ainsi que par le travail en commun réalisé avec les différents opérateurs dans le secteur dans le cadre d'un programme contractuel dont j'exposerai les grandes lignes plus tard.

L'attention accordée par le Gouvernement à la situation du secteur touristique à court terme procède du refus de considérer la crise comme une fatalité et de la volonté de créer les conditions propres à favoriser la poursuite des flux touristiques. Parallèlement, dans le cadre d'une vision à long terme du secteur, appuyée sur une relance des investissements, le Gouvernement s'attache à consolider l'image du pays en

tant que pôle touristique pour le présent et l'avenir. A travers l'inauguration des sites de Marrakech, la préparation du projet Taghazout, la préparation d'autres sites dans le Nord et dans la Région d'Essaouira, à travers les mesures visant à consolider les impératifs du professionnalisme et de la moralité, au sein du secteur ainsi qu'à travers l'attention accordée à la situation de La Royal Air Maroc, le Gouvernement s'efforce d'améliorer la lisibilité des opérateurs à l'égard de l'avenir de ce secteur et de préparer les conditions propres à en assurer l'évolution sur les plans quantitatif et qualitatif.

Concernant les exportations, le Gouvernement a tenu à les soutenir et à préserver leur compétitivité au sein des marchés mondiaux à travers la décision du 25 Avril 2001 portant révision du panier de devises servant au calcul du taux de conversion du dirham. Cette décision a couronné une série de discussions entre les autorités monétaires et financières et les secteurs exportateurs visant à concilier la nécessité d'éviter d'affecter la stabilité monétaire du pays et d'utiliser la dévaluation de la devise nationale comme solution au problème de la compétitivité avec l'évolution de la structure de nos transactions commerciales et financières.

Et en fait, un compromis a été trouvé entre les préoccupations à court et moyen terme et les intérêts sectoriaux, en particulier ceux du tissu économique et social sur la base de la recherche d'une cohérence entre le taux de conversion du dirham et le taux de croissance économique, la maîtrise de l'inflation, la situation de l'endettement et les aléas de la conjoncture internationale. L'ajustement consécutif à la décision du 25 Avril ne résulte pas des considérations purement techniques et ne constitue pas une mesure imposée par une conjoncture incidente ; mais trouve sa justification dans sa relation avec les efforts que doivent inéluctablement déployer les secteurs exportateurs pour gagner le pari de la compétitivité à travers la mise à niveau de l'entreprise marocaine, pour diversifier leurs débouchés et conquérir de nouveaux marchés. Ce souci de mise à niveau a été traduit dans le contrat programme établi avec le secteur du textile-habillement qui comporte également des mesures d'accompagnement au niveau du financement et de la création de structures nécessaires pour favoriser l'évolution de cette filière de production dans la double perspective de l'exportation et de la création d'emplois.

L'approche tendant à renforcer le lien organique entre les préoccupations économiques, financières et sociales apparaît dans la démarche suivie par le Gouvernement à l'égard de la situation des établissements publics. Après avoir effectué des avancées sérieuses sur la voie de l'arrêt de l'hémorragie dont souffrait ce secteur et limité l'ampleur du déficit qui faisait de certains établissements des fardeaux pour le Trésor, les établissements publics se caractérisent aujourd'hui par leur contribution significative dans le domaine de l'investissement puisque leurs efforts à ce titre pour l'année 2002 se chiffrent à 30 milliards de dirhams et dans l'ampleur de leurs transferts au profit du Budget d'Etat qui s'élèvent à 6%.

Ainsi que le savent Messieurs les Conseillers, le Gouvernement a dû prendre toute une série de mesures à caractère financier, organisationnel et juridique pour faire face aux séquelles d'une gestion malsaine d'un certain nombre d'établissements publics pour renforcer les moyens de contrôle démocratique et consacrer l'obligation de rendre compte et faire prévaloir les impératifs de la préservation des deniers et du patrimoine publics. L'importance du secteur public apparaît à travers son ampleur dans les domaines de l'emploi et des investissements, à travers la nature des biens et services qu'il produit et à travers le large éventail des secteurs qu'il couvre et des différents rôles qu'il remplit, ce qui en fait un facteur éminent dans l'appareil productif national.

En considération de tous ces éléments, le Gouvernement d'alternance se devait de faire prévaloir la logique de sauvetage et de la réhabilitation pour assurer le maintien de l'emploi au sein de ces établissements sans omettre d'édicter de nouvelles règles de conduite à leur égard, conformément aux impératifs juridiques, financiers et moraux auxquels doit se soumettre la gestion démocratique du secteur public.

A côté de la modernisation des dispositifs de contrôle et la volonté de les transformer en rapports contractuels avec l'Etat impliquant la mise en place de moyens concrets de suivi et d'évaluation, le Gouvernement poursuit une politique de soutien et de recapitalisation à l'égard d'un certain nombre d'établissements sans aucune négligence dans la récupération des créances publiques à travers le recours aux poursuites judiciaires et aux tribunaux.

Si nous prenons à titre d'exemple la situation du Crédit Immobilier et Hôtelier, qui a fait l'objet d'une commission d'enquête de la Chambre des Représentants et d'un examen complet de la part de l'Inspection générale des Finances, ces initiatives ont commencé à donner leurs fruits dans le sens de la restructuration de cet établissement spécialisé dans le financement des projets d'habitat et des projets touristiques en mettant à sa disposition les moyens nécessaires pour absorber le coût élevé de l'endettement intervenu dans les années 1970, en consolidant les avancées constatées dans la récupération de ses créances au fur et à mesure qu'il se libère des arriérés et des séquelles de la mauvaise gestion sur les quatre années à venir.

La même démarche a été adoptée à l'égard de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et de la Compagnie Marocaine de Navigation afin de leur permettre de continuer à assumer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles. Il en est de même pour la SODEA, la SOGETA et les établissements régionaux de construction. L'ajustement opéré à leur égard ne se limite pas à faire face aux distorsions, mais prend la forme d'un programme d'avenir visant en même temps à sauvegarder les deniers publics, à utiliser le patrimoine public de façon à ce qu'il réponde aux besoins du pays et habilite l'établissement public à se redéployer afin que le secteur public puisse contribuer à la réalisation de la croissance durable.

Cette orientation s'impose pour toutes les interventions publiques et notamment à l'égard de la situation de la Royal Air Maroc. S'il est vrai que cette société a subi les contrecoups des événements du 11 septembre, il n'en demeure pas moins qu'elle a accumulé auparavant une série de distorsions et de problèmes consécutifs notamment au non règlement de certaines créances à l'Etat depuis des décades, et le non relèvement du capital de la société. Le relèvement du prix des carburants depuis deux années et le renchérissement du coût de l'assurance ont mis en évidence le besoin d'une recapitalisation dans un cadre nouveau assurant la constitution d'un groupe à envergure internationale, capable de contribuer efficacement à la croissance du secteur touristique et de l'économie nationale. Ainsi, le contrat programme avec cet établissement vise-t-il à assurer une augmentation du capital, l'apurement des arriérés de l'Etat, à moderniser la gestion de la société, à réviser le programme d'investissement et à moderniser la flotte.

L'imbrication des préoccupations politiques, économiques et sociales apparaît également dans la poursuite et l'approfondissement du processus de réforme.

Concernant la réforme administrative, le Comité stratégique présidé par Monsieur le Premier Ministre a fait en sorte à donner un contenu concret au concept de la réforme, à en définir les axes principaux et à préciser la nature des dispositions à prendre ainsi que les niveaux centraux et sectoriels concernés par cette réforme et qui en assument la mise en oeuvre . Cette démarche a permis :

1. de donner une impulsion certaine à la réorganisation de l'Administration et l'approfondissement du processus de déconcentration administrative à travers la précision des objectifs stratégiques dont la définition est confiée au niveau central, l'exécution effective des opérations qui en découlent étant mis à la charge des services déconcentrés ;

2. de renforcer la programmation, considérée comme un point de départ pour rationaliser la gestion des services publics et du patrimoine de l'Etat au niveau des ordonnateurs tout en veillant à déconcentrer les opérations de dépense, normaliser des cahiers des charges, réduire les délais de paiements des entreprises titulaires de marchés publics, améliorer la gestion financière des projets, mettre en place un système de gestion intégrée des dépenses publiques, développer la fonction d'audit interne de la part des inspections générales des Ministères ;

3. d'avancer dans la mise en oeuvre du Pacte de Bonne Gestion à travers la mise en place de Pactes spécifiques à tous les domaines d'action de l'Administration et d'intervention publique en vue de renforcer la transparence des transactions et réduire le pouvoir discrétionnaire de l'Administration ;

4. de créer des mécanismes propres à moderniser le mode de gestion des ressources humaines, relever le niveau de leur formation et tout en adoptant des critères professionnels objectifs au niveau du recrutement et de la désignation aux postes de responsabilité ;

5. d'améliorer le climat des relations entre l'Administration, le citoyen et l'entreprise à travers la satisfaction effective des revendications afférentes à la simplification des procédures ;

6. de préparer une réforme visant à encourager le départ anticipé à la retraite et à créer les conditions favorables à l'insertion des retraités dans la vie économique et sociale.

En résumé, grâce à l'adoption d'une démarche professionnelle authentique pour le recrutement des fonctionnaires, l'intégration au sein de l'Administration des fonctionnaires hautement compétents pour faire évoluer l'action administrative, la révision des critères de classement et de définition des postes, des missions et des échelles et échelons correspondants, le renouvellement des critères d'accès aux postes de responsabilité, l'annonce des postes vacants et des critères prescrits pour pouvoir y prétendre et les assumer, le processus de réforme administrative avance pour dépasser les points faibles existant actuellement au sein de l'appareil administratif. A cette occasion, je voudrais signaler que Monsieur le Premier Ministre a constitué une commission chargée d'examiner la rémunération et les indemnités attachées aux postes administratifs. Les travaux de cette commission devront permettre d'introduire les modifications nécessaires pour réparer toutes les sortes d'injustices et mettre fin à une situation considérée comme source de privilèges indus, contraires aux principes de justice et d'équité au sein de la fonction publique.

Dans le domaine de la justice, compte tenu du caractère d'urgence que présentent la moralisation de la justice et la définition des règles de conduite et des responsabilités dans les rouages du système judiciaire, et la nécessité de promouvoir une modernisation significative des pratiques judiciaires dans notre pays, le processus de mise à niveau se poursuit afin que la justice marocaine puisse être en phase avec les évolutions et les défis actuels et répondre aux besoins nés de la diversité croissante des cas soumis à la justice par la société marocaine.

La réhabilitation de la justice s'appuie sur le lien organique entre la consécration de l'indépendance effective des juges et la réalisation du projet de société démocratique. Aussi, les dispositions prises visent-elles à mettre en place des normes et des critères transparents et objectifs dans le déroulement de la carrière professionnelle des juges et à leur éviter les dérives des interventions et des pressions. Elles visent également à mettre à leur disposition des moyens de travail appropriés dans un environnement propre à conforter l'impression générale de l'intégrité des décisions de justice et à renouveler les

procédures d'exécution afin d'assurer la mise en application rapide des jugements et le respect de l'autorité du droit et de la justice.

Dans le même esprit, la réforme de la justice vise la restructuration des établissements judiciaires et le renforcement des mécanismes internes de coordination, de contrôle et d'inspection et l'adoption de critères de compétence et de capacité dans la hiérarchie des responsabilités, le relèvement du niveau de formation et la modernisation du dispositif informatique.

Il est évident que la réforme de la justice est liée à un certain nombre de réformes législatives. Le Gouvernement a déjà établi dans ce cadre des projets de loi dont certains ont déjà été soumis au Parlement alors que d'autres sont en cours de mise en forme ou d'approbation. Ainsi se trouve illustré une fois de plus le lien organique entre les préoccupations du Gouvernement, les revendications de la société, les impératifs de la relance de l'économie nationale et la construction de l'Etat de droit.

Ce lien apparaît également dans les réformes déjà réalisées et celles en cours de préparation sur le plan financier. Ainsi, les réformes introduites au titre des finances publiques ont porté en premier lieu sur la loi organique des Finances et ont concerné une série d'amendements qui viennent d'être mis en oeuvre pour améliorer le processus d'établissement du projet de budget et pour renforcer les mécanismes de contrôle des opérations financières de l'Etat et des établissements publics.

A cet effet, le Gouvernement est en train d'achever une étude portant sur l'uniformisation des règles des dépenses publiques à différents niveaux : prévision, établissement et discussion des propositions budgétaires sectorielles, mise au point des critères de sélection des projets conformément aux grandes priorités du pays, réalisation des investissements avec la célérité nécessaire et au moindre coût et association des responsables déconcentrés à l'exécution et au suivi des dépenses.

L'année prochaine verra également la poursuite des efforts visant à moderniser et à renforcer le secteur financier. A cet effet, il sera procédé à l'amélioration du cadre juridique régissant la Bourse, l'octroi d'avantages fiscaux, l'amélioration des procédures de financement du Trésor, la révision de la Loi bancaire et des statuts de Bank Al Maghrib dans le but de renforcer l'indépendance de cette dernière et de soutenir ses interventions en tant qu'autorité monétaire assumant la mission de contrôle du système bancaire, l'adoption d'un nouveau code des assurances et la révision des textes régissant les sociétés opérant dans ce secteur afin d'assurer une meilleure mobilisation des avoirs financiers dont elles disposent.

Le présent projet du budget est accompagné également du projet de réforme du système de contrôle des engagements des dépenses publiques dont le but consiste en premier lieu à améliorer, assouplir et accélérer les procédures de contrôle en introduisant le visa avec observation, le visa simplifié pour les opérations de petite envergure et le visa collectif pour les opérations répétitives et identiques.

L'approfondissement de ces réformes, dans leurs différents aspects concernant la justice, les finances publiques et le financement vise à parachever le processus de modernisation de l'économie nationale afin d'en relever les performances. Bien que ces réformes ne peuvent produire leurs pleins effets qu'à moyen et long terme, le Gouvernement du changement a tenu à les préparer et à les mettre en oeuvre tant au niveau de l'élaboration qu'au niveau des textes de la mobilisation des milieux concernés pour en assurer l'application car, la préparation de l'avenir ne peut s'effectuer qu'à partir du présent, le dépassement des séquelles du passé et des difficultés du moment devant être opéré à la lumière d'une vision du futur.

Dans cet esprit, le Gouvernement a élaboré de nombreux projets de réforme comme c'est le cas notamment de l'utilisation de l'eau dans les secteurs de l'irrigation, de l'eau potable et de l'assainissement. Bien qu'il s'agit de réformes qui s'appuient sur l'acuité des problèmes actuels et des déficits structurels constatés, elles visent à préparer sérieusement notre pays à faire face à temps aux chocs qui peuvent survenir au cours des deux prochaines décades compte tenu des besoins croissants nés de la démographie, de l'urbanisation et de la diversité des usages agricole, industriel alimentaire et touristique de l'eau.

Les réformes portent sur les différents niveaux de la gestion publique, économique, financière et sociale. Les réformes introduites au titre de l'appareil de l'Etat, que ce soit les Administrations centrales ou les établissements publics à caractère commercial, industriel ou financier, ainsi que les réformes visant à la relance de secteurs déterminés seraient incomplètes ou risquent de se heurter à des obstacles si elles ne s'étendent pas en premier lieu à un maillon essentiel de la gestion de la chose publique, à savoir les Collectivités locales. Après que l'expérience marocaine eut mis en évidence des points forts ainsi que des points faibles croissants nécessitant des mesures de redressement, le Gouvernement procéda à une refonte complète de la Charte communale.

Il s'agit d'une réforme qui a pris en considération la réalité des communes rurales en tant que découpage territorial, en tant qu'organes administratifs exerçant des compétences directement liées à la vie quotidienne des citoyens et à leur cadre de vie immédiat et en tant que facteur de promotion de l'économie locale. Cette réforme, qui a fait l'objet d'un projet de texte soumis aux représentants de la nation sera conforté par la réforme des systèmes financier et fiscal afin que les Collectivités locales puissent devenir effectivement des instruments de relèvement du niveau du développement local et puissent soutenir l'effort national dans de nombreux domaines, notamment ceux concernant la lutte contre la pauvreté, la résorption des aspects criants du déficit social et l'organisation du cadre de vie dans un environnement sain.

La stratégie de solidarité sociale suivie par le Gouvernement conformément aux Orientations de Sa Majesté le Roi et de ses Initiatives créatrices dans le sens de la consolidation de la cohésion sociale, met en évidence à son tour, les interférences organiques des préoccupations du pouvoir réglementaire et les interférences organiques du mode d'exécution des programmes visant à faire face aux différents aspects de la pauvreté et de la marginalisation sociale. L'expérience du train de la solidarité a consolidé la mobilisation collective contre la pauvreté et a permis d'élargir les voies et moyens de stimuler la tendance à la solidarité et à l'entraide sociale à travers la diffusion d'une nouvelle culture dépassant l'approche secouriste et occasionnelle et visant à lutter contre les causes réelles de l'indigence et de l'éviction matérielle.

La stratégie de lutte contre la pauvreté prend appui sur les dispositifs et les organismes déjà en place tels que l'Entraide Nationale et la Promotion Nationale qui viennent d'être renforcés par la création de l'Agence du Développement Social. A travers les multiples mesures à caractère social et économique ci-après : renforcement des missions de secours et d'encadrement assumées par ces organismes, élargissement de leurs interventions dans les domaines de l'emploi, de la qualification professionnelle, développement des programmes d'insertion au sein du milieu rural, la mise en place de dispositifs de soutien technique et financier pour la réalisation de petits projets créateurs d'emploi et de revenus capables d'assurer une vie digne aux personnes concernées, en partenariat avec les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine du développement social et du micro-crédit, se constitue une base solide pour la mise en oeuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en relation organique avec l'accélération du processus de mise en place des services sociaux de base en faveur du monde rural et des périphéries des villes. Les avancées réalisées dans les programmes de mise à disposition de l'eau potable, de l'électricité et de constructions de routes et de chemins ruraux constituent des acquis qui contribuent à renforcer la cohésion sociale.

A titre d'exemple de cette orientation, je citerai l'exemple des mesures prises pour mettre fin à l'iniquité dont souffraient les retraités à travers la généralisation de l'application de la réforme de l'année 1997, l'élaboration du projet de couverture sanitaire et la poursuite du soutien consenti en faveur des fonctionnaires pour leur faciliter l'accès à la propriété de leur logement avec l'extension des possibilités d'utilisation des prêts octroyés en y incluant l'acquisition des lots de terrains. Je citerai également la mesure visant à titulariser 6.000 agents occasionnels prévue par le projet de Loi de Finances 2002, ce qui traduit la poursuite de l'application des décisions prises dans le cadre du dialogue social. Je citerai enfin les répercussions de la mise en oeuvre de la promotion exceptionnelle sur le relèvement du niveau des rémunérations des fonctionnaires outre l'amélioration de la situation matérielle de nombreuses catégories de fonctionnaires telles que les médecins, les ingénieurs et le personnel des Forces Armées Royales.

En plus de l'accumulation des mesures concrètes visant à lutter contre la pauvreté, le projet de Loi de Finances 2002 comporte des dispositions visant :

- la poursuite des interventions publiques visant à relever le niveau de vie des populations rurales ;
- la réduction du fléau du chômage et la promotion de l'emploi ;
- l'amélioration de la situation sociale à travers la lutte contre l'habitat insalubre et la promotion de l'habitat social ;
- la mise en place des infrastructures de base pour atténuer les déficits constatés dans un certain nombre de régions.

2. Avancées dans la mise en place des bases du partenariat pour promouvoir l'investissement et relever le niveau du développement social.

La politique contractuelle du Gouvernement procède d'une stratégie globale visant à associer l'ensemble des forces vives au processus de développement économique et social du pays.

Cette nouvelle approche, basée sur la transparence et la clarté dans la définition des droits et obligations réciproques des différentes parties intervenantes, est de nature à assurer l'utilisation optimale et la plus efficace des ressources humaines, matérielles et financières disponibles et à faciliter la diffusion de la prise de conscience des avantages de travail en commun et de l'intérêt à y adhérer auprès des différents opérateurs économiques et sociaux quelle que leur position juridique : services publics centraux et extérieurs, collectivités locales, établissements publics, associations, personnes privées et toutes les composantes de la société civile.

Cette politique trouve son illustration concrète dans la conclusion de conventions bilatérales ou multilatérales visant à définir les relations entre les différents intervenants tout en veillant à l'équilibre de ces relations et à l'obligation de parvenir à des résultats précis. Ces résultats font l'objet d'évaluations périodiques sur la base de mécanismes de suivi permanent devant permettre de vérifier dans quelle mesure les réalisations effectives se rapprochent des objectifs tracés.

Le Gouvernement a déjà franchi des étapes importantes dans la mise en oeuvre de cette approche sur les plans social et économique.

Premièrement : Plan social.

La politique contractuelle du Gouvernement sur le plan social s'est focalisée sur quatre secteurs principaux:

- la lutte contre l'analphabétisme ;
- l'éducation non formelle ;
- le développement social et la lutte contre la pauvreté ;
- l'élargissement des possibilités d'intervention des collectivités locales pour soutenir certaines activités à caractère social.

1. Lutte contre la pauvreté.

Il convient de rappeler ici que le démarrage effectif du programme de lutte contre l'analphabétisme dans un cadre de partenariat est intervenu à la suite du Discours Royal du 2 Décembre 1998 prononcé par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II que Dieu ait son âme à l'occasion de l'ouverture des premières assises nationales sur l'emploi et au cours duquel Sa Majesté a ordonné la mise en place d'une stratégie nationale pour la lutte contre l'analphabétisme à travers la mobilisation de tous les opérateurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le but de réduire de moitié le taux d'analphabétisme qui prévalait à l'époque, dans un délai de dix ans.

Sur cette base, un programme a été établi pour ramener le taux d'analphabétisme à 35% à la fin du Plan Quinquennal 2000-2004 et à 25% à l'horizon 2010 au lieu de 47% actuellement.

Les conventions conclues à cet effet, sous la supervision commune du Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement social et de la solidarité et du Ministère de l'Education Nationale, a concerné les entités suivantes :

a- Un certain nombre de secteurs gouvernementaux pour l'alphabetisation des catégories de personnes placées sous leur autorité.

Il s'agit en particulier des catégories ci-après :

- les adhérents des maisons de jeunes et des foyers féminins pour ce qui concerne le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- les jeunes filles bénéficiant des services des centres sociaux de l'Entraide Nationale ;
- les agents et les ouvriers ainsi que les agriculteurs pour ce qui concerne le Ministère de l'Agriculture et les Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole ;
- les pensionnaires des établissements pénitentiaires et des centres de rééducation pour ce qui concerne le Ministère de la Justice ;
- les travailleurs dans le secteur des pêches pour ce qui concerne le Ministère des Pêches Maritimes ;
- les soldats et les membres de leurs familles pour ce qui concerne les Forces Armées Royales ;
- les agents des Forces Auxiliaires pour ce qui concerne l'Inspection générale de ces forces ;
- les citoyens grâce à l'utilisation des mosquées conformément aux Hautes Instructions Royales.

Le nombre des bénéficiaires de ces différentes opérations s'est élevé à 62.500 en cours de l'année scolaire 2000-2001.

b- Société civile

Le Gouvernement s'est attaché en même temps à soutenir les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme et qui répondent à des critères précis inclus dans le manuel de guidance.

L'aide gouvernementale consiste dans :

- la distribution de livres de formation de base pour les adultes et du manuel du formateur ;
- la prise en charge des coûts des cours et des fournitures scolaires ;
- la formation des formateurs.

Les ONG quant à elles, prennent en charge :

- l'organisation de campagnes de sensibilisation ;
- la mise à disposition des salles de formation ;
- la sélection des formateurs et du personnel d'encadrement.

Ces efforts ont été accompagnés par la mise au point d'un système complet de suivi et d'évaluation au niveaux national et local.

Les programmes de lutte contre l'analphabétisme initiés par la société civile a bénéficié à plus de 105.000 personnes au cours de l'année scolaire 2000-2001.

c- Les entreprises

Les programmes adoptés par les entreprises avec l'appui du Gouvernement visent à développer les qualifications de base des salariés et par voie de conséquence, à améliorer leur rendement, à titre de mesure d'accompagnement de l'opération de mise à niveau de l'entreprise marocaine.

C'est ainsi que la lutte contre l'analphabétisme est devenue, au même titre que d'autres services, éligible au financement dans le cadre du dispositif des contrats spéciaux de formation dans lesquels l'Etat prend en charge 80% du coût du programme à hauteur de 2000 DH pour chaque bénéficiaire.

Il a été par ailleurs procédé à la signature de deux Conventions - cadre avec la Confédération Générale Marocaine des Entreprises au Maroc et l'Association Marocaine des Industries Textiles et de l'Habillement en vue d'assurer l'alphabetisation de 50.000 salariés sur une période de quatre années.

Le nombre des bénéficiaires de ce programmes s'est élevé au cours de l'année scolaire 2000-2001 à 3.000.

Il convient de noter à ce propos la forte adhésion de l'élément féminin aux programmes d'alphabetisation notamment dans les campagnes, son taux de participation, à l'échelle nationale, n'étant pas inférieur à 67%.

2. Education non formelle.

En vertu des conventions conclues avec les ONG, soit 45 conventions à la fin de l'année scolaire écoulée, le Ministère de l'Education Nationale prend en charge :

- la préparation des méthodes et des études afférentes à l'éducation non formelle en coopération avec les organisations internationales concernées ;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation, de mobilisation et d'information ;

- ☐ la formation des différents opérateurs dans le domaine de l'éducation non formelle, en particulier les formateurs en animation, les animateurs des opérations « l'éducation pour tous », les responsables pédagogiques des associations et les responsables de l'éducation non formelle au sein des délégations du Ministère ;
- ☐ le suivi administratif et pédagogique afin de s'assurer de la capacité des associations concernées à remplir les missions dont elles ont la charge d'une part, d'encadrer les animateurs sur le terrain et d'assurer le suivi des bénéficiaires de l'éducation non formelle au titre de l'assiduité, de l'abandon et des examens d'autre part.

Quant aux associations, elles se chargent de la mise à disposition des salles de cours, de l'achat des fournitures et matériels et de l'indemnisation des animateurs.

Le nombre des bénéficiaires du programme de formation non formelle depuis son lancement au cours de l'année scolaire 1997-1998 atteint plus de 87.000 dont les deux tiers sont constitués par l'élément féminin.

Concernant la seule année scolaire 2000-2001, le nombre des bénéficiaire s'élève à 29.700 dont 16.000 inscrits pour la première fois.

L'intégration des bénéficiaires s'est effectuée de la façon suivante :

☐ Intégration dans le système scolaire régulier.....	4.710
☐ Intégration dans les centres de formation professionnelle.....	256
☐ Habilitation à l'intégration dans la vie active.....	<u>49.777</u>
Total.....	54.743

Il convient de relever que ce programme a concerné différentes catégories de bénéficiaires en particulier, des travailleurs dans divers secteurs productifs, les pensionnaires des centres de protection de l'enfance ainsi que les enfants de la rue.

3. Le développement social et la lutte contre la pauvreté.

Le soutien apporté par le Gouvernement a l'association de la société civile dans les efforts de développement et l'encouragement de ses initiatives, notamment à l'échelon local, trouve son origine dans l'importance attachée à cette association pour la mobilisation des énergies et des compétences locales en vue de la réalisation de petits projets locaux contribuant effectivement à la lutte contre le chômage et la marginalisation.

Et, effectivement, on assiste à l'émergence d'un grand nombre d'associations locales bénéficiant de la crédibilité nécessaire pour entrer en partenariat avec d'autres opérateurs en vue de relancer l'activité économique et donner une impulsion à l'action de développement.

C'est dans le cadre de cette vision que s'intègre le programme de soutien aux associations volontaires travaillant dans le domaine du développement social et de la lutte contre la pauvreté.

a- Objectifs du programme

- ☐ Le programme poursuit quatre objectifs principaux :
- ☐ Renforcer les capacités de mobilisation auprès des populations ciblées ;
- ☐ Développement de leurs capacités productives et création de postes de travail et de

- revenus stables à leur profit;
- Amélioration de leurs conditions et de leurs niveaux de vie ;
- Participation à l'effort national de lutte contre la pauvreté et la marginalisation.

b- Domaines d'intervention

Le champ d'intervention du secteur associatif dans le cadre de la politique de partenariat englobe quatre domaines :

- la formation et la qualification professionnelles au profit des catégories marginalisées afin de faciliter leur intégration dans le marché du travail ;
- la réalisation des équipements sociaux de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de l'électricité et des pistes rurales ;
- la promotion d'activités créatrices d'emplois et de revenus ;
- l'intégration de la femme dans le développement ;
- l'intégration des personnes en situation difficile telles que les handicapés, les personnes âgées et les enfants marginalisés.

c- Méthode de travail

La méthode de travail adoptée est basée sur une sélection à trois niveaux :

- sélection des projets sur la base de leur rendement économique, financier et social, un traitement prioritaire étant réservé aux opérations programmées en milieu rural ou périurbain dans la limite d'un apport gouvernemental de 300.000 dirhams ;
- sélection des associations éligibles au soutien sur la base de critères précis assis sur la compétence et la capacité de concevoir des projets, de les réaliser, de les évaluer et de participer à leur financement ;
- sélection du partenariat contractuel comme cadre juridique destiné à organiser des rapports entre les deux parties sur la base d'engagements réciproques clairs et précis avec la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation.

d- Réalisation

Le programme a été lancé en Décembre 2000 avec la signature de 38 conventions de partenariat avec des associations locales pour une enveloppe financière de l'ordre de 8 millions de dirhams.

La réalisation du programme s'est poursuivie en 2001 avec la signature de 156 Conventions de partenariat pour un montant global dépassant 35 millions de dirhams sachant que l'enveloppe consacrée à la présente opération au titre de l'année en cours s'élève à 50 millions de dirhams.

Ce programme sera également poursuivi au cours de l'année prochaine avec une enveloppe de 60 millions de dirhams.

Il apparaît ainsi que les réalisations au titre de ce programme se caractérisent par leur rythme croissant d'année en année.

4. *Elargissement des possibilités d'intervention des Collectivités locales.*

L'entrée des collectivités locales dans des relations contractuelles avec l'Etat, les établissements publics ou des représentants de la société civile dans le cadre de conventions bilatérales ou multilatérales, relève du souci d'accélérer le rythme d'équipement de ces communes et le renforcement de leurs moyens d'intervention en faveur des populations.

a- Convention relative à la réhabilitation des établissements d'enseignement dans les campagnes et les zones périurbaines.

La réalisation de l'objectif gouvernemental consistant à généraliser la scolarisation dans les meilleurs délais implique l'intensification des investissements pour élargir les capacités d'accueil de l'enseignement à travers le Royaume.

A cet effet, une convention de partenariat a été signée le 27 Octobre 1999 entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme et le Fonds d'Equipement Communal en vertu de laquelle les collectivités locales se chargent du financement du programme de réhabilitation des établissements scolaires au moyen d'un prêt FEC de 1.500 millions de dirhams étalé sur cinq ans.

Le remboursement de ce prêt serait assuré par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre de son budget annuel.

La mise en oeuvre de cette convention globale au niveau des collectivités locales concernées sera assurée au moyen de contrats spécifiques à conclure par ces collectivités avec le délégué du Ministère de l'Education Nationale et qui précisent notamment le dispositif de coordination et de suivi pour évaluer périodiquement l'avancement des travaux.

Le nombre des collectivités locales ayant, à la date du 31 Octobre 2001 participé à ce programme s'élève à 750 communes englobant 4.860 établissements scolaires pour un coût total de 778 millions de dirhams.

b- Convention de partenariat entre la commune urbaine Saïss à Fès et le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie, et des Mines pour la stabilisation des marchands ambulants.

Cette opération vise à atténuer le phénomène des marchands ambulants grâce à la construction de deux centres commerciaux dans les zones de Aouinet El Haj et Ezzouhour comprenant 291 locaux commerciaux.

En vertu de la convention conclue dans ce cadre, le Ministère de l'Industrie du Commerce, de l'Energie et des Mines se charge du financement du coût des constructions dans la limite de 6,3 millions de dirhams environ, la commune concernée étant chargée, quant à elle, de mettre à disposition deux lots de terrain et de supporter le coût des études relatives aux constructions.

Le financement du projet sera assuré dans le cadre d'un compte spécial qui sera ouvert auprès du percepteur municipal de la commune Saïss à Fès. La réalisation effective sera effectuée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines en sa qualité de maître d'ouvrage délégué.

La convention précise les obligations des deux parties aux différentes phases d'exécution du projet jusqu'à la réception des travaux et la répartition du locaux entre les bénéficiaires et précise également les mécanismes de suivi des travaux .

c. Convention de partenariat entre le Conseil provincial de Tétouan et l'Agence pour la Promotion et le développement économique et social dans les provinces et préfectures du Nord du Royaume.

Cette convention vise à financer un programme spécial d'acquisition de matériels et d'engins de nettoyage, de secours et d'intervention rapide dans le cadre du

programme intégré de promotion du tourisme et des secteurs qui lui sont liés dans les provinces du Nord.

Le coût du projet est estimé à 8 millions de dirhams dont 5 millions supportés par l'Agence de promotion et de développement des Provinces et des Préfectures du Nord du Royaume et le reliquat de 3 millions de dirhams par le Conseil communal de Tétouan.

En vertu de cet accord, l'Agence en question est considérée comme maître d'œuvre et, en cette qualité, elle se charge de passer les marchés et de liquider les dépenses sous la supervision d'un comité de suivi composé des représentants des autorités locales et des services extérieurs de certaines Administrations centrales.

Les matériels et engins acquis seront remis au Conseil Provincial de Tétouan qui en devient immédiatement propriétaire et assumera la responsabilité de leur fonctionnement.

d. Réalisation de la première tranche de la zone industrielle Ain El Johra.

Il convient de signaler par ailleurs le programme concernant la réalisation de la première tranche de la zone industrielle Ain El Johra dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer pour un coût global de 165 millions de dirhams dont 63,54 millions de dirhams seront financés par le Fonds Hassan II pour le développement Economique et social. Cette première tranche comporte 250 lots s'étalant sur une superficie de 70 hectares.

L'aménagement de cette zone industrielle qui sera réalisée dans le cadre d'un partenariat entre d'une part la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et d'autre part le Fonds Hassan II et le département du Commerce et de l'Industrie permettra de participer au renforcement du potentiel économique de cette région et à la création de l'emploi à travers l'encouragement de l'investissement local, national et International.

Cette zone industrielle qui offre des atouts importants au regard de sa position géographique et des équipements et services qu'elle offre permettra l'installation de 375 entreprises pour un investissement global de 3.750 millions de dirhams générant la création de près de 18.000 emplois.

Dans le cadre de la convention passée le 27 avril 2001 relative à la réalisation de la zone industrielle sus indiquée, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer s'est engagée à acquérir les terrains nécessaires à cet effet et à procéder à leur aménagement, commercialisation et gestion à travers une structure autonome qui sera créée pour cet objet en partenariat avec le secteur privé. En contrepartie, le Fonds Hassan II s'est engagé à faire bénéficier ce projet d'une contribution de 63,54 millions de dirhams soit 38,5% de son coût total à l'effet de permettre la commercialisation de ses lots à des prix accessibles.

e. Association des collectivités locales à la réalisation des deux programmes nationaux concernant l'électrification rurale et l'approvisionnement des zones rurales en eau potable.

e.1 Programme d'Electrification Rurale Globale.

Ce programme vise à l'électrification intégrale des centres ruraux à l'horizon 2006 au lieu de 2010 adopté initialement, ce qui implique l'accélération du rythme de réalisation en faisant appel aux différentes technologies disponibles dans ce domaine, à savoir le raccordement au réseau électrique, l'exploitation de l'énergie solaire ou la réalisation de petites centrales pour la génération de l'énergie électrique sur place.

Le coût annuel du projet est estimé à 1,5 milliard de dirhams dont le financement est assuré comme suit :

- Office National de l'Electricité : 55%
- Communes concernées : 20%
- Foyers bénéficiaires : 25%

La participation des foyers s'élève à 400 DH par mois sur une période de 7 années.

e.2 Programme national d'approvisionnement du monde rural en eau potable.

Le projet d'approvisionnement du monde rural en eau potable vise à porter à 80% la proportion de la population rurale ayant accès à l'eau potable à l'horizon 2010.

L'approvisionnement en eau serait assuré selon deux formules :

- la création de 26.600 points d'eau consacrés à l'approvisionnement de 8,6 millions de personnes réparties sur 26.600 centre ruraux pour un coût total de 6,5 milliards de dirhams ;
- la création de 4.600 points d'eau sous forme de bornes fontaines publiques permettant d'alimenter 2,4 millions habitants répartis sur 4.400 centre ruraux pour un coût global de l'ordre de 3,5 milliards de dirhams.

Le programme en question touchera en conséquence une population rurales de 11 millions habitants répartis sur 13.000 centres ruraux pour un coût total de 10 milliards de dirhams.

Quant au financement, il sera assuré de la façon suivante :

- l'Etat : 80% du coût du programme, soit 8 milliards de dirhams.
- Les communes rurales : 15% de l'enveloppe totale, soit 1,5 milliard de dirhams.
- Les bénéficiaires : 5% du coût total, soit 500 millions de dirhams.

Deuxièmement : Niveau économique.

La volonté du gouvernement est évidemment de promouvoir l'ensemble des secteurs productifs.

Néanmoins, le choix s'est porté sur deux secteurs, à savoir le secteur du Tourisme et celui du Textile-Habillement, pour servir de points d'application d'une politique contractuelle traduisant la détermination commune de l'Etat d'une part et des opérateurs économiques concernés d'autre part à asseoir les rapports des deux parties à moyen terme sur des bases claires et stables.

1. Secteur du tourisme

Le Discours Royal du 10 Janvier 2001 à Marrakech à l'occasion du premier Colloque National sur le tourisme peut être considéré comme l'acte fondateur de la nouvelle politique en matière de tourisme, appelé à constituer une locomotive importante du développement au cours des prochaines années.

En effet, ce discours a fixé un objectif de 10 millions de touristes pour le Maroc à l'horizon 2010 et a précisé en même temps la méthodologie devant être suivie pour atteindre cet objectif qui permettra la création 600.000 postes de travail et relever les

recettes touristiques annuelles de 20 milliards de dirhams à 80 milliards de dirhams, ce qui implique en particulier l'extension des capacités d'accueil par la création de 80.000 chambres supplémentaires pour un investissement global de l'ordre de 30 milliards de dirhams.

Le choix du tourisme comme priorité nationale est imputable à l'importance de ses répercussions positives sur les principaux indicateurs macro-économiques tels que le taux d'emploi, le taux d'investissement et les comptes extérieurs ainsi qu'à ses effets de levier à l'égard d'autres secteurs d'activité tels que le transport et l'artisanat.

A titre de manifestation de la Haute sollicitude Royale à l'égard de ce secteur vital, Sa Majesté le Roi a tenu à présider personnellement la cérémonie de signature du Contrat-cadre conclu le 10 Janvier 2001 à ce propos entre le gouvernement et la confédération générale des Entreprises du Maroc ainsi que la cérémonie de signature de la convention d'application correspondante, intervenue le 29 octobre 2001 à Agadir.

Le présent contrat-cadre devrait constituer une référence majeure pour l'action gouvernementale et pour les interventions des opérateurs privés qu'ils soient nationaux ou étrangers car elle a mis en place une stratégie claire et détaillée à différents niveaux :

- ☐ Le niveau commercial en prônant le renforcement de la compétitivité et la diversité du produit touristique marocain
- ☐ Le niveau industriel en insistant sur la nécessité d'améliorer le rendement des investissements dans ce domaine ;
- ☐ Le niveau financier en préconisant la mise en place d'un cadre financier plus homogène, plus simple et plus transparent et de moyens de financement appropriés sur le plan des crédits et des garanties ;
- ☐ Le niveau institutionnel en se prononçant sur la nécessité de restructurer les instruments d'intervention qu'ils soient publics ou privés tels que les associations professionnelles.

Quant à la convention d'application correspondante, elle vise essentiellement à préciser davantage les objectifs et les méthodologies adoptées dans le contrat-cadre, de façon à constituer un document complet destiné à exposer dans le détail, pour la période allant d'octobre 2001 à Mars 2003, l'ensemble des éléments de la stratégie globale de la nouvelle politique dans le domaine du tourisme ainsi que les engagements respectifs de l'Etat et du secteur privé dans ce domaine . Il s'agit d'une véritable charte contribuant à clarifier les perspectives d'avenir pour les investisseurs.

2. Secteur du textile-habillement.

Le secteur du textile-habillement revêt pour sa part une importance stratégique de par les potentialités de développement qu'il recèle ainsi que le rôle qu'il remplit en matière d'investissement, d'exportation et de création de la valeur ajoutée.

Consciente de la nécessité primordiale de préserver la position de ce secteur au sein de l'appareil productif national et du renforcement de sa compétitivité afin d'éviter une érosion de sa part dans les marchés internationaux notamment européens à moyen et long terme compte tenu de l'élargissement croissant des espaces de libre échange, le

gouvernement s'attache actuellement à mettre les dernières touches à un contrat-cadre avec l'Association Marocaine des Industries du Textile Habillement.

Le gouvernement tient évidemment à ce que les engagements réciproques en vertu du contrat –cadre soient équilibrés ainsi que de la convention d'application correspondante soit empreinte du souci d'équilibre afin d'en garantir la pérennité.

3. Début d'exécution d'une stratégie globale pour la lutte contre l'habitat non réglementaire.

L'année 2001 a été manquée par le Discours Royal à l'occasion de la Révolution du Roi et du Peuple du 20 Août. Ce Discours a été consacré à l'invitation de l'ensemble des opérateurs à conjuguer leurs efforts et à mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires pour l'éradication du fléau de l'habitat insalubre et la prévention de foisonnement de l'habitat non réglementaire.

Les efforts du gouvernement se sont attachés à mettre au point une approche participative pour l'élaboration d'une stratégie nationale dans ce sens.

A cet effet, les autorités gouvernementales chargées de l'habitat ont effectué un recensement précis de ce phénomène et réalisé une étude objective et transparente de ses différentes données : facteurs de son développement, causes directes de son apparition, origines de son aggravation. Elles ont également établi le bilan des opérations engagées précédemment pour le contenir. La conception de la nouvelle approche part du principe que la lutte contre le phénomène en question constitue un projet qui intéresse l'ensemble de la société et dont l'efficacité implique un effort national de mobilisation et de solidarité de la part de l'ensemble des composantes de la nation en vue d'assurer la dignité pour tous.

Le lancement du programme prend pour point de départ la préparation du cadre législatif et réglementaire destiné à aborder le traitement de la situation actuelle dans un esprit compatible avec la nouvelle conception de l'autorité et traduisant concrètement le droit des foyers à revenus modestes à un logement décent préservant leur dignité. Le programme concerne 780.000 cas dont 270.000 au sein des bidonvilles. Il viendra ainsi renforcer les projets de l'habitat social et les projets de restructuration des quartiers non intégrés et dépourvus d'équipements de base. De multiples formules sont envisagées à cet égard : restructuration des quartiers, recasement par le biais de mise à disposition de lots, construction de logements sociaux destinés à favoriser l'accès à la propriété et de logements à vocation locative en vue d'une appropriation ultérieure : Le coût de ce projet est estimé à 28 milliards de dirhams.

Son financement est assuré en partenariat entre les bénéficiaires (44%) et l'Etat (56%). En conséquence, le Budget de l'Etat aura à déboursier à ce titre 300 millions de dirhams par an. Le Fonds Hassan II contribuera pour sa part pour un montant supérieur à 300 millions de dirhams. Le financement du reliquat, soit 350 millions de dirhams, sera assuré grâce au Fonds créé à cet effet dans le projet de loi de finances 2002 et dont les ressources sont constituées par le produit d'une taxe sur le ciment au taux de 5 centimes par kilogramme.

II - Contenu du projet de loi de finances pour l'année 2002

Le projet de loi de finances pour l'année 2002 s'inscrit dans le cadre des grandes orientations du plan quinquennal visant la réalisation d'une croissance forte et durable, le renforcement de la cohésion sociale et l'approfondissement des réformes sectorielles.

L'élaboration du projet se base sur une série de grandes hypothèses se présentant comme suit :

□ Au niveau macro-économique, le projet a tenu compte d'un taux de croissance de 4,5 % sur la base d'une année agricole moyenne, d'un taux moyen d'inflation ne dépassant pas 3% et d'un prix de pétrole dans la limite de 23 dollars le baril.

□ Au niveau des finances publiques, le projet prend en considération les hypothèses suivantes :

- une amélioration de 2,3 % des recettes fiscales comparativement aux données actualisées de l'année 2001;
- une prévision de réalisation de recettes de la privatisation d'un montant de 12,5 milliards de dirhams concernant l'ouverture du capital de la société Itissalat Al Maghrib, de la Régie des tabacs, de la Banque Centrale Populaire et la cession de la part de l'Etat dans la société SOMACA et la Société Nouvelle des Imprimeries Réunies ;
- une prévision d'augmentation des dépenses de biens et services de 1,13 % ;
- un encadrement du déficit budgétaire dans la limite de 3 % du PIB.

Ce projet s'appuie également sur les Hautes Instructions Royales et les directives contenues dans la lettre d'orientation du Premier Ministre qui a tracé le cadre de référence de la préparation du projet de budget 2002 dans ses aspects se rapportant aux objectifs économiques et sociaux, aux priorités du développement sectoriel et aux exigences de rationalisation de la dépense publique en relation avec les spécificités de la conjoncture économique et ses contraintes financières.

1- Les données globales chiffrées.

Le montant total des charges prévisibles s'élève à 165,8 milliards de dirhams et se répartit comme suit :

- 142 milliards de dirhams pour le budget général en augmentation de 2,3 % par rapport à l'année 2001 ;
- 1,7 milliards de dirhams pour les budgets annexes en augmentation de 5,6 % par rapport à l'année précédente ;
- 1,57 milliards de dirhams pour les services de l'Etat gérés de manière autonome en augmentation de 2,7 % par rapport à l'année 2001 ;
- 20 milliards de dirhams pour les comptes spéciaux du trésor en diminution de 9 % par rapport à 2001.

Quant au montant total des ressources, il atteint 159,8 milliards de dirhams enregistrant une baisse de 3,10 % par rapport à l'année 2001 et se répartit comme suit :

- 136 milliards de dirhams au titre du budget général avec une diminution de l'ordre de 3 % en raison de la baisse des recettes de privatisation ;

□ 1,58 milliards de dirhams au titre des ressources des services de l'Etat gérés de manière autonome soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année 2001 ;

□ 1,7 milliards de dirhams pour les budgets annexes en augmentation de 5,6 % comparativement à l'année écoulée ;

□ 20,4 milliards de dirhams pour les comptes spéciaux du trésor en diminution de 4,7 % par rapport à l'année 2001.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 75,4 milliards de dirhams dont 67,8 % représentent les traitements et salaires. A noter à cet effet la création de 10.845 postes budgétaires nouveaux, la titularisation de 6.000 agents occasionnels et la prise en charge de l'impact de la promotion normale, la promotion exceptionnelle des fonctionnaires et de la revalorisation des régimes indemnitaires de certains fonctionnaires.

Quant aux dépenses de matériel, elles ont enregistré une augmentation de 1,13 % par rapport à l'année précédente alors que les charges communes qui englobent notamment les subventions prévues au titre de la compensation, de la contribution patronale de l'Etat à la Caisse Marocaine des Retraites et aux fonds de prévoyance sociale des fonctionnaires civils et militaires ont diminué de l'ordre de 22 %. A ses dépenses s'ajoutent bien entendu les dotations aux dépenses imprévues dans la limite de 2,65 milliards de dirhams pour la couverture des arriérés et des imprévus.

Pour ce qui est des prévisions de dépenses d'investissement au titre de l'année 2002, les crédits ouverts dans le projet de loi de finances se répartissent comme suit :

□ 19,92 milliards de dirhams de crédits de paiements du budget général auxquels s'ajoutent les crédits du Fonds Hassan II (3,50 milliards de dirhams), des comptes spéciaux du trésor (4,33 milliards de dirhams) et des services de l'Etat gérés de manière autonome (129 millions de dhs) ce qui fait que les investissements directs de l'Etat s'élèvent à 27,88 milliards de dhs ;

□ 7,17 milliards de dhs de crédits de report prévus à la fin de l'exercice courant ;

□ 17,6 milliards de dhs de crédits d'engagement sur les années ultérieures.

S'ajoutent à ces dépenses d'investissement, les budgets d'équipement des collectivités locales avec une enveloppe globale de l'ordre de 6 milliards de dirhams et les investissements des établissements et entreprises publics (environ 30,8 milliards de dhs) dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de l'habitat, de l'agriculture, de l'électricité, de l'eau potable, des phosphates, des autoroutes et du transport aérien, maritime et ferroviaire.

Ainsi, l'investissement public ne se limite pas à ce qui est inscrit et programmé dans le cadre du budget de l'Etat. L'effort d'investissement public comprend les crédits prévus dans la loi de finances, les participations du Fonds Hassan II pour le développement économique et social et les programmes d'investissement des collectivités locales et des établissements et entreprises publics.

Ainsi, et nonobstant le montant nominal inscrit au titre du budget d'investissement de l'année 2002, l'effort d'investissement public total a connu une progression notable puisque le montant de cet investissement atteindra plus de 89,5 milliards de dhs répartis comme suit :

- 55 % pour le budget général et les comptes spéciaux du trésor ;
- 34,4 % pour les établissements et entreprises publics ;
- 6,7 % pour les collectivités locales ;
- 3,9 % pour le Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

Compte tenu de sa nature et de la diversité des secteurs concernés, ce volume d'investissements publics est en mesure de donner une impulsion concrète aux projets rentables et aux initiatives d'investissement du secteur privé à travers tout le pays surtout que les Instructions de Sa Majesté Le ROI et les mesures prises par le Gouvernement incitent à la simplification des procédures et au renforcement des infrastructures d'accueil des investissements.

Ceci se reflète à travers la mise en place des centres régionaux d'investissements qui traduiront de façon concrète les retombées du nouveau concept de l'autorité en matière de promotion de l'économie d'une part et de réforme de l'administration et de simplification des procédures d'autre part.

La promotion des investissements se concrétisera également à travers la mise en oeuvre des formules de contrats programmes entre l'Etat et le secteur privé dans deux secteurs primordiaux de notre appareil productif à savoir le secteur du tourisme et celui du textile et de l'habillement.

Au niveau des charges de la dette publique, le projet de loi de finances prévoit des crédits de 46,7 milliards de dhs en augmentation de 10,6% par rapport à l'année précédente dont 14,9 milliards de dhs au titre de la dette extérieure et 31,8 milliards de dhs au titre de la dette intérieure.

Grâce à la politique de gestion active de la dette publique, nous avons pu initier une nouvelle approche de gestion de la dette extérieure tendant à la réduire pour l'adapter à nos possibilités. Ainsi, notre dette extérieure diminuera jusqu'à atteindre le niveau de 15 milliards de dollars à la fin de cette année en ce sens que le gouvernement d'alternance a oeuvré pour la réduire d'un milliard de dollars en moyenne chaque année et préserver ainsi les intérêts des générations futures en évitant d'alourdir les charges y afférentes à travers le règlement à bonnes dates de ses échéances garantissant la crédibilité de notre pays d'une part et la maîtrise des nouvelles possibilités d'endettement et leur orientation vers les projets productifs et hautement rentables d'autre part.

Et pour donner un aperçu succinct de la partie réservée aux ressources du budget de l'Etat, je citerai ce qui suit :

- le montant total prévu : 159,8 milliards de dhs ;
- Impôts directs : 28,9 milliards de dhs en augmentation de 4,62 % ;
- Droits de douane : 13,6 milliards de dhs en augmentation de 1,9% ;
- Impôts indirects : 32,5 milliards de dhs en augmentation de 3 % ;
- Droit d'enregistrement : 4,6 milliards de dhs en augmentation de 5,3% ;
- Produits et ressources du domaine : 170 millions de dhs en augmentation de 8,9 % ;
- Produits des monopoles, exploitations et des participations financières de l'Etat: 6 milliards de dirhams en augmentation de 6,3% ;
- Recettes d'emprunt, dons et legs : 36,2 milliards de dhs en augmentation de 5 % ;
- Recettes provenant de la privatisation : 12,5 milliards de dhs en diminution de 41,3 %.

D'une manière générale, on peut formuler les principales observations suivantes :

□ les impôts directs, les droits de douane, les impôts indirects et les droits d'enregistrement représentent respectivement 21,2 %, 10 %, 24 % et 3,4 % des recettes budgétaires. Ainsi, les recettes sont à 58,6 % d'origine fiscale ce qui ne correspond pas à l'assiette fiscale potentielle du tissu économique. L'amélioration enregistrée au niveau des recettes fiscales demeure relativement limitée ce qui implique la poursuite des efforts consentis dans ce cadre en assurant une adéquation entre d'une part les charges publiques et d'autre part le devoir des opérateurs économiques de remplir leurs obligations fiscales ;

□ les produits des monopoles, exploitations et participations financières de l'Etat représentent 5 % des recettes budgétaires ce qui dénote une présence satisfaisante des participations du secteur public qu'il faut continuer à réformer en vue de sauvegarder les deniers publics et d'améliorer le rendement de ce secteur ;

□ les recettes d'emprunt public occupent une place importante dans la mesure où le trésor maintiendra sa présence au niveau du marché financier intérieur et veillera à mobiliser des financements extérieurs à des conditions concessionnelles ;

□ les recettes exceptionnelles constituent une part importante des prévisions de recettes malgré la baisse prévisible du produit de privatisation en 2002 par rapport à 2001 (-41 %).

Outre le budget général, le budget de l'Etat comprend les budgets annexes de la Radiodiffusion et de la Télévision Marocaine et de la Conservation Foncière qui globalement enregistrent une augmentation de 5,6 % et un accroissement de leurs dépenses d'investissement de 16 %.

En ce qui concerne les services de l'Etat gérés de manière autonome, on constate une augmentation des dépenses d'exploitation de 5,5 % et une réduction des dépenses d'investissement de 21 %.

S'agissant des comptes spéciaux du trésor, le projet de loi de finances a enregistré une baisse générale de leurs charges de 8,8 % et de leurs ressources de 4,6 %.

2- Les grandes mesures du projet de loi de finances pour l'année 2002

Les mesures et les dispositions contenues dans le projet de loi de finances pour l'année 2002 s'inscrivent dans le cadre des actions de réforme et d'ajustement initiés par le gouvernement visant la promotion du tissu économique et social à des niveaux plus élevés de progrès et de solidité.

Les mesures contenues dans le projet complétées par les amendements introduits par la Chambre des Représentants complètent et renforcent les actions entreprises dans le cadre de la politique économique et financière. Elles peuvent être détaillées selon les axes ci-après :

Premièrement : mesures à caractère social concernant la généralisation de la réforme du régime des retraites intervenue en 1997 à l'ensemble des fonctionnaires et agents retraités avant 1990 et 1997, la titularisation de 6.000 agents occasionnels, l'exonération des droits et taxes à l'importation des viandes importées pour le compte des Forces Armées Royales, la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée, sur les produits et matières entrant dans la composition des emballages pharmaceutiques et l'adoption

d'un délai de 5 ans comme base de révision de la valeur locative servant au calcul de la taxe urbaine et de la taxe d'édilité au lieu d'une année actuellement.

Deuxièmement : mesures sectorielles et incitatives concernant:

- la suppression de la taxe intérieure de consommation sur certains produits (matières plastiques et pétrolières non utilisées comme lubrifiants et produits en or, argent et platine) ;
- la reconduction jusqu'au 31 décembre 2002 de la suspension du recouvrement de la taxe intérieure de consommation sur les gaz du pétrole et autres hydrocarbures gazeux et ce compte tenu des difficultés financières de l'Office National de Recherches Pétrolières ;
- la reconduction jusqu'au 31 décembre 2002 de l'exonération de la Société Fosboucrâa de la redevance d'exploitation et des droits et taxes d'importation sur les équipements et produits intermédiaires ;
- l'exonération du transport international routier de la taxe sur la valeur ajoutée avec droit à déduction ;
- l'extension de la déduction de la taxe sur la valeur ajoutée sur le gasoil au profit des entreprises qui assurent leur propre transport ;
- l'octroi du régime du drawback au profit des exportateurs indirects ;
- l'élaboration d'un projet de décret réduisant le droit d'importation sur le lait en vue d'approvisionner le marché marocain au cours du mois sacré de Ramadan ;
- l'élargissement du champ d'exonération des droits et taxes sur les produits pétroliers et des huiles utilisés par les exploitations d'élevage de poissons ;
- l'encouragement de la recherche de nouveaux marchés pour les exportations agricoles ;
- la prorogation des délais pour le règlement des droits de douane à l'importation ;
- l'exonération du Croissant Rouge de la taxe sur la valeur ajoutée pour les biens d'équipement, outillages et matériels ;
- l'élargissement de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée au titre des prestations de services assurées par les médecins, les chirurgiens dentistes, les kinésithérapeutes, les orthopédistes, les orthophonistes, les infirmiers, les herboristes et les sages-femmes et les exploitants des cliniques et des établissements sanitaires et hospitaliers et les exploitantes des laboratoires des analyses médicales et les vétérinaires ;
- l'élargissement de l'exonération concernant les médicaments destinés à traiter les maladies du diabète, de la respiration et du coeur aux médicaments relatifs au traitement du SIDA ;

□ l'élargissement de l'assiette de la taxe sur le ciment à toutes les catégories de ce produit. Cette taxe a été instituée dans le cadre de la stratégie de lutte contre les bidonvilles.

Troisièmement : mesures concernant le secteur financier :

- q Exonération des personnes physiques de l'impôt général sur le revenu au titre des profits de cession des actions cotées en bourse ;
- q Octroi aux investisseurs institutionnels d'un abattement de 50 % sur les plus-values de cession des actions cotées en bourse.

Quatrièmement : mesures de simplification et d'harmonisation concernant :

- q La modification de certaines dispositions du code de la douane ;
- q L'assujettissement des contrats afférents aux groupements d'intérêt économiques au même traitement fiscal applicable aux contrats de société ;
- q Le renouvellement du délai du deuxième avis transmis à l'assujetti au droit d'enregistrement en cas de désaccord sur le prix de cession déclaré ;
- q L'élargissement des attributions des commissions locales et de la commission nationale aux réclamations relatives au droit d'enregistrement ;
- q Suppression des commissions locales et de la commission nationale d'évaluation fiscale ;
- q L'institution d'un délai unique pour la présentation des actes d'enregistrement des transactions.

Cinquièmement : mesures diverses concernant :

- q La modification des intitulés de certains comptes spéciaux du Trésor et suppression de certains autres ;
- q Transformation du service autonome de publicité en société anonyme et érection de l'Institut de technologie hôtelière et touristique et de l'Ecole Nationale d'Architecture en SEGMA.

Sixièmement : Projet de loi et décret accompagnant le projet de loi de finances.

Il s'agit essentiellement des projets suivants :

- q Projet de loi érigeant le Fonds Hassan II pour le développement économique et social en établissement public ;
- q Projet de loi modifiant et complétant les régimes de pensions civiles et militaires pour permettre la généralisation à tous les retraités du bénéfice de la réforme de 1997 ;
- q Projet de loi complétant la loi relative aux entreprises publiques pouvant être transférées au secteur privé (Régie de Tabac, SONIR) ;
- q Projet de décret modifiant le décret d'application de la loi organique des finances en vue d'assouplir les modalités de virement de crédits à l'intérieur du budget général en tant que première mesure de globalisation des crédits et la simplification des

procédures de gestion des crédits alloués aux services de l'Etat gérés de manière autonome;

- q Projet de décret modifiant le décret Royal portant règlement général de la comptabilité publique pour permettre l'introduction d'autres modes de paiement des créances de l'Etat (cartes bancaires).

3 - Dimension régionale du projet de loi de finances

Dans la perspective de faire bénéficier les différentes régions du pays d'un développement harmonieux, le gouvernement a donné une nouvelle impulsion au développement régionale en mettant l'accent sur la déconcentration et la décentralisation dans le cadre d'une vision globale et intégrée de l'aménagement du territoire.

Ainsi, de larges consultations ont été entreprises au niveau central et local avec la participation de l'ensemble des forces vives en vue d'élaborer les programmes d'action permettant une utilisation optimale des ressources et des potentialités humaines et matériels disponibles dans l'ensemble des domaines et ce dans le but de renforcer les pôles de développement et d'assurer une répartition harmonieuse des richesses entre les différentes régions et réduire ainsi les inégalités entre elles.

Cette orientation se concrétise essentiellement à travers les efforts continus entrepris pour renforcer les moyens d'intervention des services déconcentrés des administrations et des collectivités locales y compris ceux des régions et l'élargissement de leurs attributions pour leur permettre de remplir leurs missions dans les meilleures conditions en vue de promouvoir le développement régional et de le traduire dans la réalité locale.

Cette approche basée sur la décentralisation est de nature à assurer une meilleure répartition spatiale des activités économiques et des ressources humaines en vue de satisfaire les besoins des différentes régions et leurs habitants ce qui permettra de renforcer la démocratie locale qui constitue un facteur fondamental pour mettre en place les bases de la démocratie au niveau national.

La répartition géographique des projets d'investissement est de nature à donner un aperçu sur l'application de la politique régionale du gouvernement en attirant l'attention sur le fait que bien que certains projets soient localisés au niveau régional ou local, leur impact s'étend à plusieurs régions ou même à tout le territoire national. Il s'agit en particulier des grands projets relatifs aux barrages, à l'énergie et au transport.

D'un autre coté, les dépenses d'investissement relatives aux charges communes, à la défense nationale à la sûreté nationale à la communication à la santé aux finances au tourisme et aux études d'ordre général revêtent un caractère national et de part leur nature, ne peuvent être ventilées par région. Ces dépenses s'élèvent globalement à 6.095 millions de dirhams.

Sous réserve que certaines dépenses du budget général ne peuvent être ventilées, la répartition régionale des investissements publics avec ses différentes composantes se présente comme suit :

Premièrement : Le budget général :

- ö Les crédits susceptibles d'être répartis par région s'élèvent globalement à 6.915 millions de dirhams se ventilant comme suit :

Groupements régionaux	Montant en million de DH	%
1- Grand Casablanca./Chaouia-Ourdegha.....	566,61	8,20

2- Rabat-Salé-zemmour zaer/Gherb-Chrada-bani Hassan/ Tanger -Tetouan.....	1.759,00	25,43
3-Fès Boulmane/Meknès-Tafilalt.....	831,11	12,02
4 -Doukkala-Abda/ Tadla-Azilal.....	1.163,89	16,83
5 - SoussMasa-Daraâ/ Laâyoune Boujdour/ Oued EDDehab-Lagouira/Gulmim-Smara.....	1.058,16	15,30
6- Marrakech-Tensift- Al Haouz.....	674,36	9,75
7- L'Oriental/Taza-Alhoceima-Taounat.....	862,03	12,47
Total	6.915,16	100

Cette répartition montre que la zone Nord-Ouest dont la part a été renforcée grâce au projet de surélévation du barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah dans la région de Rabat, et des projets prévus dans le cadre du développement des provinces du Nord bénéficie de plus de 25 % des crédits du budget général ayant fait l'objet de la répartition régionale.

Avec un taux de près de 17 % des crédits répartis, la zone du centre-ouest comprenant les deux régions de Doukkala-Abda et de Tadla-Azilal, occupe le deuxième rang du fait particulièrement des équipements agricoles qui y sont implantés suivi par la zone Sud-Ouest qui s'étend du souss aux frontières Maroc-Mauritaniennes qui bénéficie de 15,3% des crédits.

Les parts de la zone de l'oriental s'étendant d'Alhocima-Taza-Figuig au frontière Maroc-Algérienne et de la zone de Fès-Boulmane/Meknes-Tafilelt s'élèvent respectivement à 12,47 % et 12,02 %.

En ce qui concerne les deux zones restantes, il y a lieu de noter que la part dans les crédits répartis de la région de Marrakech-Tensift-ALHoouz est supérieure à celle de la zone couvrant le grand Casablanca et la région de Chaouia-Ourdigha. Leurs parts respectives s'élèvent à 9,75% et 8,20% traduisant ainsi la volonté du gouvernement de relancer les investissements publics en dehors de la région de Casablanca.

Le contenu des programmes d'investissement public prévus dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2002 en particulier au titre des secteurs sociaux, productifs et des infrastructures de base peuvent être résumés comme suit :

1 - Les secteurs sociaux :

En plus du programme de lutte contre les effets de la sécheresse et des programmes d'habitat que j'ai évoquée en détail au cours de cet exposé, les efforts d'investissement seront centrés sur les principaux projets suivants :

a) dans le domaine de la formation professionnelles : extension des instituts supérieurs de technologies appliquées à Tanger, Meknès et Fès.

b) dans le domaine de l'enseignement fondamental : extension du réseau des écoles en mettant l'accent sur le monde rural et du réseau des collèges avec le renforcement du réseau des internats et des cantines scolaires et ce dans le but de développer l'enseignement dans les zones éloignées et de limiter l'abandon scolaire.

c) dans le domaine de l'enseignement secondaire : renforcement des lycées en accordant une attention particulière à l'enseignement technique et l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour bénéficier des nouvelles possibilités qu'elles offrent dans le domaine de l'enseignement.

d) dans le domaine de l'enseignement supérieur : augmentation de la capacité de formation et renforcement des équipements pédagogiques et d'enseignement. Il s'agit en particulier de la création de deux facultés de droit à Tanger et à Casablanca, l'équipement

des facultés de médecine de Fès et de Marrakech et de la création de quatre écoles nationales des sciences appliquées à Oujda, Agadir, Tanger et Marrakech et de l'école nationale supérieure des arts et métiers à Meknès.

e) dans le domaine de la santé : construction et extension des établissements sanitaires à travers le Royaume, renforcement des programmes sanitaires en particulier ceux afférents à la prévention des maladies et l'élargissement de la couverture sanitaire.

2 - Les secteurs productifs :

a- Dans le domaine agricole : intensification des efforts dans plusieurs direction :

q valorisation des ressources hydriques à travers l'extension des périmètres de la grande irrigation sur une superficie de 30.000 ha répartis sur les zones Abda-Doukkala, Gharb et Loukkos. Et ce en sus des opérations de PMH qui concernent une superficie totale de 116.000 ha notamment dans les zones de Sahla à Taounat, les provinces de Nord et de la zone de Dadés.

q développement des zones bours avec la poursuite des programmes de développement rural intégré dans la zone de Taourirt-Tafoughalt pour une superficie de 646.000 ha, la zone du Rif, Bour-sahel à Doukkala et les zones montagneuses dans la province d'El Haouz.

q développement de la production agricole en sécurisant la production des céréales et des légumineuses, la restructuration de l'implantation des arbres fruitiers et de l'olivier, la préservation des ressources animales et forestières et l'appui à l'investissement du secteur privé.

b - dans le domaine de la pêche maritime

Construction de trois villages de pêche à Ras Badouza dans la province de Safi, Dar Bouaza et Oued Laou, construction de cinq points de débarquement aménagés dans les provinces de Kénitra, Tanger et Essaouira en poursuivant les efforts pour la mise à niveau du secteur de la pêche maritime et en appuyant la pêche artisanale à travers la réalisation de quatre villages de pêche dans le Nord du Royaume et la modernisation de la pêche côtière en veillant à la mise à niveau et à l'équipement des bateaux de pêche.

c - dans le domaine de l'énergie et des mines

L'appui à la prospection minière et le développement des recherches en partenariat avec les opérateurs privés à travers la révision des textes législatifs et réglementaires régissant ce secteur. Cette révision a permis d'aboutir à des résultats positifs en matière de recherche du pétrole et du gaz.

d - dans le domaine du Commerce et de l'Industrie

Poursuite du programme de mise à niveau des entreprises industrielles dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords de libre échange, la poursuite du programme de réalisation des pépinières d'entreprises en accordant une grande priorité à l'aménagement des zones industrielles notamment celles destinées au secteurs du textile et de l'électronique qui bénéficient du concours financier du Fonds Hassan II.

e - dans le domaine de l'économie sociale

Restructuration du secteur des coopératives, des associations et des mutuels en vue d'améliorer leur efficacité.

f - dans le domaine des petites et moyennes entreprises

La mise en oeuvre de la charte les concernant à l'effet d'assurer leur modernisation, de renforcer leur structure et de faciliter leur accès au financement à travers les fonds de garantie.

g - dans le domaine de l'artisanat

Poursuite de l'opération de développement de ce secteur et l'encouragement de son ouverture sur les marchés extérieurs à travers la création de zones d'activité artisanale, la mise à niveau des complexes d'artisanat et la modernisation de la formation professionnelle.

h - dans le domaine du Tourisme :

En plus de la réalisation d'études sur l'aménagement de six stations touristiques et des trois pôles touristiques intégrés bénéficiaires d'un financement du Fonds Hassan II, ce secteur bénéficie d'action tendant à développer le produit culturel national et sa promotion particulièrement à Fès, Meknès, Rabat, Casablanca, Marrakech, Ouarzazat et Tanger et à restructurer l'Office National Marocain du Tourisme et renforcer ses moyens pour la promotion des produits touristiques marocains à l'étranger. En parallèle, des efforts sont entrepris pour intensifier la formation en matière touristique à travers notamment l'ouverture à Fès d'un nouvel institut de technologie hôtelière et touristique spécialisé dans la gastronomie marocaine.

3 - Les Infrastructures de base

a - dans le domaine des grands et moyens barrages :

- q achèvement des travaux du complexe hydro-électrique Dchar Al oued - Aït Massaoud d'un coût global de 1.240 millions de dirhams destiné à la production d'électricité, l'alimentation des villes de Khouribga, Benimellal, Kasbat Tadla, Ouedzem et Abieljjaad en eau potable et l'irrigation de 35.000 ha dans la zone de Beni Amir ;
- q poursuite des travaux du barrage Sidi Saïd d'un coût global de 900 millions de dirhams destiné à la production d'électricité, l'alimentation de la ville de Midelt en eau potable et l'irrigation des périmètres de la basse et de la moyenne Moulouya ;
- q achèvement des travaux de construction du barrage Aït Hamou d'un coût total de 550 millions de dirhams destiné à l'alimentation en eau potable et industrielle de la ville d'Agadir ;
- q poursuite des travaux relatifs à la surélévation du barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah d'un coût global de 400 MDH. Ces travaux permettent d'augmenter la capacité d'alimentation en eau potable et en eau industrielle au profit des zones situées entre Casablanca et Rabat.
- q Poursuite des travaux de construction du barrage Raouz d'un coût global de 500 MDH destiné à l'alimentation en eau potable de la ville de Tétouan et des zones côtières mitoyennes et le renforcement de la PMH des périmètres situés à l'aval du barrage ;

- q poursuite de la construction du barrage Igouzoulane dans la province d'Essaouira d'un coût total de 371 MDH. Ce barrage permettra l'alimentation en eau potable du centre de Tamanare et l'irrigation des terres agricoles situées en aval du barrage ;
- q lancement des travaux du barrage Ait M'zal d'un coût total de 167 millions de dirhams destiné à l'alimentation du centre Ait Baha en eau potable et l'irrigation de 260 ha de terres agricoles et le relèvement du niveau des nappes phréatiques ;

b- dans le domaine routier :

- q renforcement de 500 Km, revêtement de 500 Km et élargissement de 600 Km de routes ;
- q entretien ou reconstruction d'ouvrages d'art ;
- q renforcement de la sécurité routière à travers le traitement des points noirs et l'amélioration de la signalisation horizontale et verticale ;
- q poursuite de la réalisation du programme national de construction des routes et pistes rurales ;
- q poursuite des travaux de construction de la rocade méditerranéenne d'une longueur de 530 Km et d'un coût total estimé à 5.065 millions de dirhams. Il est attendu de cette infrastructure de jouer un rôle important dans le développement des activités économiques dans les provinces du nord et particulièrement dans les domaines de la pêche maritime et du Tourisme.

c- dans le domaine des autoroutes :

Le programme autoroutier au titre de l'année 2002 comprend les principales opérations suivantes :

-poursuite des travaux de la rocade de contournement de la ville de Casablanca d'un linéaire total de 27 Km et d'un coût de 600 millions de dirhams ;

-lancement des travaux de construction de l'autoroute reliant Casablanca à Al jadida d'une longueur de 84 Km ;

-lancement de la deuxième tranche des travaux de construction de la section d'autoroute Asilah-Tanger sur une longueur totale de 30 Km.

-Poursuite des travaux du tronçon Sidi El yamani-Tanger d'un coût total de 1.250 millions de dirhams. Le linéaire de ce tronçon s'élève à 45 Km.

Il convient de rappeler que le programme autoroutier en cours de réalisation par ADM a bénéficié d'une contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social d'un montant de 1.000 millions de dirhams.

d- dans le domaine portuaire :

-poursuite de la réalisation des études techniques relatives à la construction d'un nouveau port de pêche à Boujdour d'un coût total de 480 millions de dirhams ;

-maintenance des infrastructures des ports de Jorf Lasfar, Nador, Kénitra, Mehdia, Larach, Casablanca et Mohammédia ainsi que celles relatives à l'embouchure de Bouregreg Rabat-Salé ;

-le désenvasement des ports et des passages maritimes.

Deuxièmement : Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social :

La répartition spatiale des projets programmés au titre de l'année 2002 dans le cadre du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social qui bénéficieront au cours de cette année d'une contribution totale de 3.500 millions de dirhams se présente comme suit:

Groupements régionaux	Montant en millions de dirhams	En %
1-Grand Casablanca/Chaouia-Ourdigha	1.270,00	36,29
2-Rabat-Salé-Zemmour-Zaer/Gharb-Chrarda-Beni Hassan/Tanger-Tétouan	1.068,00	30,51
3-Fès-Boulmane/Meknes-Tafilalt	188,50	5,39
4-Doukkala-Abda/Tadla-Azilal	391,00	11,17
5-Sous Massa-Daraâ/Laâyoune-Boujdour/Oued-Eddahab-El Gouira/Guelmim-Smara	358,00	10,23
6-Marrakech-Tensift-Al Haouz	136,50	3,90
7-L'oriental/Taza-Al Hoceima-Taounat	88,00	2,51
TOTAL	3.500,00	100,00

Les programmes financés dans le cadre du Fonds Hassan II ayant fait l'objet de conventions signées les 11 septembre 2000 et 27 avril 2001 sous la présidence de Sa Majesté le ROI peuvent être résumés ainsi :

1-conventions signées le 11 Septembre 2000 au nombre de 39 et concernant essentiellement :

- approvisionnement en eau potable des populations rurales à travers le Royaume pour un coût de 100 millions de dirhams ;
- réalisation de 18.200 unités d'habitat social dans l'axe Al Jadida-Salé pour un coût total de 821,09 millions de dirhams ;
- renforcement des fonds propres de certains établissements publics intervenant dans le domaine de l'Habitat pour un montant de 200 millions de dirhams ;
- soutien à des associations de micro-crédit pour un montant de 100 millions de dirhams ;
- renforcement pour un montant d'un milliard de dirhams des fonds propres de la société nationale des autoroutes du Maroc en vue de permettre d'accélérer la réalisation de son programme d'investissement ;
- réalisation des infrastructures hors site de la zone touristique de Taghazout à Agadir pour un montant de 270 millions de dirhams ;
- réalisation du programme Ennassim destiné au relogement de 10.750 familles devant être déplacées dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue Royale à Casablanca pour un coût de 500 millions de dirhams ;
- Aménagement du bassin d'ourika à Marrakech en vue de sa protection contre les inondations pour un coût de 100 millions de dirhams ;
- création de 29 points de débarquement aménagés le long du littoral national pour un coût de 250 millions de dirhams ;
- création de la bibliothèque nationale et du musée Royal à Rabat pour une contribution de 350 millions de dirhams ;
- aménagement de 9 zones industrielles pour un coût total de 141,46 millions de dirhams ;
- promotion de l'investissement dans les secteurs du textile et de l'électronique à travers la prise en charge d'une partie des coûts d'acquisition des terrains et des bâtiments pour une contribution totale du Fonds de 295 millions de dirhams ;
- création d'un techno-parc à Bouznika pour un montant de 90 millions de dirhams ;

;

- création de sites électroniques sous forme de programmes d'information sur les centres urbains appelés portails des villes pour un montant de 20 millions de dirhams ;
- mise en place d'un centre d'encouragement à la création d'entreprises et de transfert de technologies pour une contribution de 10 millions de dirhams ;

Ainsi, le montant total des contributions du Fonds Hassan II au financement des programmes objet desdites conventions s'élève à 4.500 millions de dirhams pour un investissement total de 16.000 millions de dirhams, soit un effet multiplicateur de près de 4 fois.

2- conventions signées le 27 Avril 2001 au nombre de 9 et concernant essentiellement les programmes suivants :

- réalisation de projets d'habitat dans les villes de Fès et Marrakech pour un coût total de 95,67 millions de dirhams ;
- promotion de l'emploi à travers la formation et l'amélioration des moyens d'information dans le domaine de l'emploi pour un coût total de 94 millions de dirhams ;
- développement de la zone industrielle de Ain-Johra dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer sur une superficie de 100 ha pour une contribution de 63,45 millions de dirhams ;
- étude de faisabilité du projet de concession de l'aménagement des périmètres irrigués pour un montant de 5 millions de dirhams ;

Le montant total des investissements prévus au titre des programmes objet des conventions sus-indiquées s'élève à 533 millions de dirhams pour une contribution du Fonds de 256 millions de dirhams.

Troisièmement : Les collectivités locales :

Le montant des investissements des collectivités locales s'élève à 6 milliards de dirhams.

1- Nature des investissements financés :

Les investissements financés par les collectivités locales pour l'année 2002 se présentent comme suit :

- Routes	1.000 MDH ou 26,67%
- Assainissement	580 MDH ou 9,67%
- Bâtiments et aménagements collectifs	1.300 MDH ou 21,67%
- Electrification	970 MDH ou 16,16%
- Eau potable	300 MDH ou 5%
- Ameublement et Equipement	480 MDH ou 8%
- Acquisitions immobilières	400 MDH ou 6,67%
- Interventions diverses	370 MDH ou 6,16%
Total	6.000 MDH ou 100%

2- Mode de financement :

Dans la mesure où les projets de budgets des collectivités locales pour l'année 2002 sont en cours de préparation, les éléments d'information traités dans cet exposé concernent les budgets des communes urbaines approuvées à la mi-novembre 2001 et qui sont susceptibles de donner une idée exacte sur les principales caractéristiques des budgets dont le montant global s'élève à 5,6 milliards de dirhams et qui ne présenteront pas de différences notables par rapport aux budgets de l'année suivante.

a-financement global :

Les sources de financement des investissements des collectivités locales d'une manière globale se répartissent comme suit :

- Excédent des budgets de fonctionnement	7.733 MDH ou 66,8%
- Prêts du FEC	1.485 MDH ou 26,6%
- Part des collectivités locales dans le produit de la TVA	369 MDH ou 6,6%
Total	5.587 MDH ou 100%

La couverture des 2/3 des investissements des collectivités locales par les excédents des budgets de fonctionnement constitue un indicateur positif devant être souligné et renforcé dans l'avenir.

b- Les différentes sources de financement :

Si les charges relatives à l'eau potable et l'acquisition de meubles, de matériels et d'immeubles sont couvertes par les seuls excédents du budget de fonctionnement, le financement des autres natures de dépenses nécessite le recours simultané et à des degrés divers aux trois sources de financement disponibles suivantes :

-l'excédent du budget de fonctionnement couvre 67% des dépenses routières, 34,9% des travaux d'assainissement, 47,4% des coûts de construction des bâtiments et aménagements collectifs, 59,3% des dépenses d'électrification et 71,3% des interventions diverses ;

-les prêts contractés auprès du FEC financent 28,1% des dépenses routières, 31,8% de l'assainissement, 46,3% des bâtiments et aménagements collectifs, 28,3% d'électrification et 7,8% des interventions diverses ;

-la part des collectivités locales dans le produit de la TVA finance les routes à hauteur de 4,1%, l'assainissement pour un taux de 33,3%, les bâtiments et aménagements collectifs à hauteur de 6,3%, l'électrification pour un taux de 12,4% et les interventions diverses au taux de 20,9%.

c- Répartition géographique des prêts du FEC :

La répartition géographique des prêts contractés auprès du FEC à la mi-novembre courant se représente comme suit :

Groupements régionaux	montant (en MDH)	en %
1- Grand Casablanca/Chaouia-Ourdigha	157,88	10,63
2- Rabat-Salé-Zemmour-Zair/Gharb-Chrarda-Beni Hassan/Tanger-Tétouan	232,46	15,65
3- Fès-Boulmane/Meknès-Tafilalt	230,64	15,63
4- Doukkala-Abda/Tadla-Azilal	177,51	11,96
5- Sous-Massa-Darâa/Laayoune-Boujdour/oued Eddahab-Lagouira/Guelmim-Essmara	293,36	19,75
6- Marrakech-Tensift-Al Haouz	150,40	10,13
7- Oriental/Taza-Al Hoceima-Taounate	242,83	16,35
Total	1.485,08	100

Il ressort de cette répartition que les régions qui bénéficient le plus des interventions du FEC sont les régions de Sous Massa-Daraa, Taza-Al Hoceima-Taounate et Meknès-Tafilalt. En outre, et à l'exception de la région de Marrakech-Tansift-El haouz, la région du grand Casablanca est celle qui a le moins bénéficié des prêts du FEC.

d- Répartition de l'excédent des budgets de fonctionnement :

L'excédent des budgets de fonctionnement qui s'élève à 3.733 millions de dirhams finance les investissements des différentes collectivités locales comme suit :

-Les régions	: 489,00 MDH ou 13,10%
-Les provinces et préfectures	: 903,60 MDH ou 24,21%
-Les communautés	: 477,00 MDH ou 12,77%
-Les collectivités locales	: 1.863,30 MDH ou 49,92%

Total : 3.732,90 MDH ou 100%

Quatrièmement : Etablissements et entreprises publics :

Le montant total des investissements des établissements et entreprises publics pouvant faire l'objet d'une répartition par région s'élève à 19 milliards de dirhams soit 63% de l'ensemble des investissements de ces établissements estimés à près de 31 milliards de dirhams. La répartition régionale de ces investissements se présente comme suit :

Groupements régionaux	montant (en MDH)	en %
1- Grand Casablanca/Chaouia-Ourdigha	2.833,06	14,95
2- Rabat-Salé-Zemmour-Zair/Gharb-Chrarda-Beni Hassan/Tanger-Tétouan	5.350,10	28,23
3- Fès-Boulmane/Meknès-Tafilalt	1.973,50	10,41
4- Doukkala-Abda/Tadla-Azilal	2.475,55	13,07
5- Sous-Massa-Darâa/Laayoune-Boujdour/oued Eddahab-Lagouira/Guelmim-Essmara	2.676,48	14,13
6- Marrakech-Tensift-Al Haouz	1.889,73	9,97
7- Oriental/Taza-Al Hoceima-Taounate	1.746,59	9,22
Total	18.945,01	100

Les programmes d'investissement des établissements et entreprises publics peuvent se résumer comme suit :

1- Dans le domaine ferroviaire :

-Poursuite des travaux de rectification et de doublement de la ligne Sidi Kacem-Meknès pour un coût de 460 millions de dirhams et de la ligne Meknès-Fès pour un investissement de 180 millions de dirhams ;

-Mise à niveau des équipements et l'acquisition de 8 locomotives automotrices pour un montant de 314 millions de dirhams ;

- Achèvement des travaux de la gare ferroviaire de Tanger pour un coût global de 130 millions de dirhams.

2- Dans le domaine portuaire :

- Prolongement du quai réservé aux conteneurs à Casablanca,
- Renforcement du quai d'accostage des bateaux à Casablanca,
- Réalisation d'un nouveau quai à Jorf Lasfar pour un coût total de 846 millions de dirhams.

3- Dans le domaine des télécommunications :

-Renforcement des moyens techniques de la société Ittissalat Al Maghrib pour lui permettre de répondre à la demande croissante ce qui nécessite des investissements d'un coût dépassant le montant de 4 milliards de dirhams.

4- Dans le domaine de l'aviation civile :

-Poursuite du programme de la Compagnie Royal Air Maroc en vue de la modernisation et du rajeunissement de sa flotte et son actualisation compte tenu des retombées des événements du 11 septembre 2001.

5- Dans le domaine de l'énergie :

- Achèvement de l'usine hydro-électrique du barrage Dchar El Oued ;
- Poursuite des travaux de l'usine du barrage Ait Massaoud ;
- Achèvement des travaux de l'usine de production de l'électricité du barrage Al Wahda ;
- Poursuite des travaux du centre de transformation de l'énergie à Afourar ;
- Achèvement des travaux d'extension de l'unité de production d'électricité par le fuel à Dakhla ;
- Lancement des travaux de réalisation de l'unité Tanafinet Al Borj ;
- Doublement de la ligne de transport de l'électricité entre le Maroc et l'Espagne.

Le coût total de ces investissements au titre de l'année 2002 s'élève à 5.750 millions de dirhams.

6- Dans le domaine de l'eau potable :

- Poursuite des travaux de dessalement de l'eau dans les villes de Tan-Tan, Laayoune et Boujdour ;
- Poursuite du projet d'alimentation de la ville de Meknès à partir de Saiss ;
- Poursuite des programmes d'assainissement liquide dans différentes villes : Khénifra, Mrirt, Berkane, Taourirt, Azilal, Aïn Taoujtat et Tafoughalt ;
- Alimentation de plusieurs petits et moyens centres pour un coût global s'élevant à 2.340 millions de dirhams au titre de l'année 2002.

7- Dans le domaine des phosphates :

Les investissements programmés au titre de l'année 2002 s'élèvent à 650 millions de dirhams destinés à augmenter la capacité de production de l'OCP en phosphates brutes et ses dérivés en vue de préserver sa part dans les marchés internationaux.

*

Monsieur le Président,

Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts tendant à réaliser des progrès significatifs en matière de mise à niveau économique et sociale. Il s'agit d'une nouvelle action du gouvernement d'alternance visant à maîtriser les éléments d'une politique économique et financière permettant de dépasser les obstacles structurels et jetant les bases du développement global et solidaire.

A travers la consolidation des acquis et la recherche de nouveaux moyens tendant à assurer le développement, et la lutte contre les disparités sociales et régionales, le gouvernement agit avec volonté et rigueur pour le renforcement des potentialités du pays tout en étant confiant en la capacité du Maroc et de ses forces vives à gagner le pari de l'alternance démocratique.

La gestion économique et financière du gouvernement est ouverte sur l'avenir. Ainsi, le rehaussement des capacités de notre appareil productif dans le cadre d'un climat social sain d'une part et le renforcement des capacités d'accueil des secteurs porteurs vis à vis des mouvements des capitaux et du commerce international d'autre part constituent deux orientations concomitantes permettant un accroissement des possibilités de création de l'emploi, des revenus et de la richesse nationale.

A cet effet, notre gestion économique et financière requiert une lecture géo-économique et géo-politique de la situation actuelle. Il s'agit d'une lecture intégrant les exigences d'amélioration de l'activité interne des entreprises économiques et financières en vue de garantir une rentabilité économique et sociale des projets, de faire du niveau de la valeur ajoutée et de la rentabilité des éléments d'attrait de nouveaux investissements extérieurs dont les projets initiés par les marocains résidant à l'étranger qu'il faut encourager à renforcer leur attachement au pays à travers les opportunités d'investissement.

C'est pourquoi nous oeuvrons au renforcement de nos relations extérieures en particulier celles avec les pays voisins sans pour autant faire des concessions sur nos droits historiques et sur nos intérêts supérieurs au sein de la communauté des pays méditerranéens. Nous oeuvrons également pour la dynamisation du cadre maghrébin pour qu'il devienne une réalité concrète pour ses différentes nations. Ainsi, nous veillons à assurer une intégration réaliste dans notre environnement direct et naturel tout en étant ouvert sur toutes les formules de partenariat et de coopération.

L'initiative Royale tendant à approfondir le dialogue Euro-méditerranéen et le renouveau que revêt l'action diplomatique du gouvernement ont fait que nous réalisons des avancées tendant à consolider réellement notre position, à faire entendre notre voix et à défendre nos droits sur les plans économique et territorial.

La fin du siècle dernier a donné lieu à des bouleversements profonds et rapides qui conjugués aux événements du 11 septembre ont induit des changements au niveau mondial tant au plan économique que financier. Pour faire face à ces différents changements, il y a lieu de consentir sans hésitation ni retard les efforts nécessaires pour consolider notre économie et la préserver contre les aléas intérieurs et extérieurs.

Notre mobilisation dans le cadre des perspectives politiques et économiques que Sa Majesté Le ROI a bien voulu tracer dans son discours à l'occasion de la dernière session parlementaire constitue le point de départ pour maîtriser les moyens nécessaires au relèvement des nombreux défis auxquels nous sommes confrontés. Cette année constitue la fin d'une nouvelle expérience politique qui a ouvert des perspectives prometteuses et a jeté les bases d'un changement profond et fructueux qui a permis

d'arrêter les errements passés à travers une politique de rationalisation et de lutte contre le gaspillage et de jeter les fondements d'un état de justice et de droit.

A l'occasion de la présentation de ce projet de loi de finances, nous renouvelons notre engagement collectif pour la poursuite des actions de développement et de lutte contre tous les aspects du déficit social. Nous confirmons également notre détermination à veiller sur l'unité du territoire national et notre disposition à poursuivre les efforts pour construire un Maroc uni et solidaire. Nous sommes également fiers du rôle joué par les Forces Armées Royales sous la conduite directe de son chef suprême SA MAJESTE LE ROI et de la Gendarmerie Royale ainsi que des composantes de la Sûreté Nationale au service de la quiétude générale du pays.

Les changements et les bouleversements que connaît la planète nous poussent à préserver l'identité marocaine fondée sur les enseignements tolérants de la religion musulmane et sur l'appartenance au monde arabe et l'enracinement Amazigh. Ces changements permettent à l'identité marocaine de s'ouvrir sur les valeurs de modernité et les valeurs universelles des droits de l'homme.

Ce projet de budget a été préparé dans la perspective de poursuite et d'accompagnement des grandes réformes que le gouvernement d'alternance consensuel a entreprises au service de toutes les composantes du tissu économique et social. Et à la veille de la fin de cette législature nous pensons sincèrement que l'engagement de poursuivre la politique de rationalisation, de lutte contre le gaspillage et la poursuite de la lutte contre les différents aspects de la précarité économique, constituent le meilleur moyen de gagner le pari de la construction d'une économie nationale en mesure de s'intégrer positivement dans un contexte marqué par une compétitivité accrue sur le plan international.

